



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1791^e SÉANCE : 12 AOÛT 1974

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1791)	1
Hommage à la mémoire de neuf membres canadiens de la Force d'urgence des Nations Unies	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
<i>a)</i> Demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Guinée-Bissau (S/11393);	
<i>b)</i> Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Guinée-Bissau (S/11437)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-ONZIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 12 août 1974, à 15 heures.

Président : M. Yakov MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1791)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
 - a) Demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Guinée-Bissau (S/11393);
 - b) Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Guinée-Bissau (S/11437).

La séance est ouverte à 15 h 35.

Hommage à la mémoire de neuf membres canadiens de la Force d'urgence des Nations Unies

1. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)*: Qu'il me soit permis, avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, d'exprimer, au nom des membres du Conseil, nos condoléances à l'occasion de la mort tragique de neuf citoyens canadiens, membres de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, qui ont été victimes de la catastrophe aérienne survenue le 9 août sur le territoire de la République arabe syrienne.

2. D'après la lettre du chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies [S/11434], cette catastrophe a été provoquée par une attaque de l'aviation israélienne sur le secteur sud du Liban; des unités des forces aériennes israéliennes avaient violé l'espace aérien de la République arabe syrienne et ont été prises à partie par la défense antiaérienne syrienne.

3. Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a exprimé par télégramme ses condoléances au Premier Ministre du Cana-

da à l'occasion du décès des neuf Canadiens de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient et a demandé au Gouvernement canadien de bien vouloir transmettre également ses condoléances aux familles des neuf victimes. Je crois pouvoir considérer que tous les membres du Conseil désirent s'associer aux condoléances exprimées par le Secrétaire général au Premier Ministre du Canada.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres :

- a) Demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Guinée-Bissau (S/11393);
- b) Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Guinée-Bissau (S/11437)

4. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : La question suivante porte sur l'invitation de représentants d'Etats qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité. En tant que président du Conseil, j'ai reçu des lettres et des requêtes orales émanant du Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que des représentants du Portugal, de l'Algérie, du Togo, de la Guinée, de la Yougoslavie et de la Somalie, qui demandent que leurs délégations soient invitées à prendre part, sans droit de vote, à la discussion de la question qui figure à l'ordre du jour que nous venons d'adopter. Les représentants de l'Algérie et du Togo ont demandé en outre à participer à la discussion au nom des Etats Membres non alignés de l'Organisation des Nations Unies et du Groupe des Etats africains, respectivement.

5. Sauf objections de la part des membres du Conseil, je me propose d'inviter, conformément à la pratique et au règlement intérieur provisoire du Conseil, les représentants des pays que j'ai mentionnés ainsi que le Président du Comité spécial à prendre part, sans droit de vote, à la discussion de la question relative à l'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

6. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Etant donné le nombre limité de places à la table du Conseil, j'invite les représentants des pays que j'ai mentionnés, ainsi que M. Salim Ahmed Salim, président du Comité spécial, à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil. Je les inviterai à prendre place à la table du Conseil quand leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. S. A. Salim, président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, M. J. Veiga Simão (Portugal), M. M. Taleb-Bendiab (Algérie), M. D. Togbé (Togo), M. P. Maddy (Guinée), M. C. Job (Yougoslavie) et M. A. H. Hussein (Somalie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

7. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Le Conseil de sécurité passe maintenant à l'examen du point 2 de son ordre du jour. Nous sommes saisis de la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies [S/11393] ainsi que du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant cette demande [S/11437]. Ce rapport contient les conclusions du Comité sur cette question, conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

8. Je voudrais aussi attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait que d'autres documents officiels du Conseil portent directement sur la demande d'admission de la Guinée-Bissau, à savoir :

a) Une lettre du représentant permanent du Souaziland auprès de l'Organisation des Nations Unies, en tant que président du Groupe africain, communiquant le texte d'une lettre de soutien des membres du Groupe africain – qui compte plus de 40 pays – à la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau [S/11407].

b) Une note du Secrétaire général transmettant le texte d'un mémorandum du Gouvernement portugais qui lui a été remis à l'issue de sa visite au Portugal [S/11419].

c) Une lettre des représentants des délégations arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, par laquelle ils appuient la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau [S/11426]. Cette lettre est signée par les représentants de 20 pays arabes.

d) Une lettre du représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en tant que président du Groupe des pays non alignés, qui informe le Président du Conseil de l'appui de tout le groupe des pays non alignés à la demande d'admission de la Guinée-Bissau [S/11431].

e) Une lettre du représentant permanent par intérim du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies, en tant que président du Groupe asiatique, qui fait connaître l'appui du Groupe asiatique à la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau [S/11432].

f) Une lettre du Ministre des affaires étrangères du Portugal, en date du 11 août 1974 [S/11438].

9. Conformément à l'accord intervenu entre les membres du Conseil, et en l'absence d'objections, nous allons d'abord nous prononcer sur le fond de la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies, après quoi les membres du Conseil et les représentants qui ont été invités à participer à la discussion pourront prendre la parole.

10. Comme il n'y a pas d'objections, je considère que nous adoptons cette procédure.

11. Je voudrais maintenant attirer l'attention des membres du Conseil sur le projet de résolution qui figure au paragraphe 3 du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres et dont le Comité recommande l'adoption par le Conseil.

12. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité pour qu'il nous donne lecture de ce projet.

13. M. SHEVCHENKO (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité) [*interprétation du russe*] : Le projet de résolution recommandé au Conseil par le Comité d'admission de nouveaux Membres se lit ainsi :

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Guinée-Bissau [S/11393],

"Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies."

14. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je mets aux voix le projet de résolution qui vient d'être lu.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté¹.

15. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui ont exprimé le désir d'expliquer leur vote après le vote.

16. M. EL HASSEN (Mauritanie) : Le Conseil de sécurité vient, à l'unanimité, de prendre une décision historique en recommandant à l'Assemblée générale l'admission de la République de Guinée-Bissau comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cette décision, mon peuple et mon gouvernement n'ont cessé de l'appeler de leurs vœux les plus ardents depuis de nombreuses années. Aussi, ne m'en voudrez-vous pas, monsieur le Président et vous, messieurs les Membres du Conseil, de ne pouvoir cacher l'émotion profonde qui m'étreint en cet instant solennel ni de dire avec insistance la joie sans mélange et la grande allégresse que ressentent aujourd'hui le peuple et le Gouvernement mauritaniens. Ces sentiments trouvent leur source dans la communauté de destin des peuples mauritanien et guinéen, dans la solidarité agissante qui a toujours existé

¹ Voir résolution 356 (1974).

entre nos deux pays et dans notre adhésion totale et notre appui sincère aux principes de l'indépendance et de la liberté des peuples.

17. C'est animée de ces sentiments que ma délégation n'a épargné aucun effort depuis plusieurs mois – plus précisément depuis le 24 septembre 1973 – pour que la décision prise aujourd'hui intervint le plus tôt possible. Que les délégations qui ne nous ont pas ménagé leurs encouragements et leur appui tout au long de ces efforts trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude; que toutes celles qui viennent de s'associer à la décision du Conseil en soient remerciées au nom de l'Afrique.

18. La recommandation que nous venons d'adopter n'est pas un effet de notre bonté. Elle n'est que la reconnaissance du droit qu'a conquis le valeureux peuple de Guinée-Bissau à se joindre au concert des nations souveraines assemblées dans l'Organisation des Nations Unies. Notre décision a déjà été précédée par celle de plus de 90 nations qui ont reconnu, depuis plus ou moins longtemps, la République de Guinée-Bissau. En effet, la République de Guinée-Bissau et le peuple du Cap-Vert mènent une lutte héroïque depuis bientôt deux décennies pour la récupération de leur liberté et de leur indépendance. Cette longue lutte s'est accompagnée d'un sombre cortège de souffrances et d'épreuves que ce peuple africain a endurées avec une ténacité et un courage admirables. Cette lutte a nécessité un esprit de sacrifice bien trempé. Elle a causé et cause encore des drames et des blessures profondes qu'il n'est que grand temps de penser. Ce long combat pour la liberté et l'indépendance a coûté à ce peuple frère la vie de dizaines de milliers de ses fils et de ses filles.

19. Parmi ces martyrs de la cause sacrée figure en tête de liste un grand fils de l'Afrique, une figure éminente de la lutte mondiale pour l'émancipation des peuples : j'ai nommé Amílcar Cabral. Stratège incomparable, tacticien inspiré, homme d'Etat aux vues lointaines – Amílcar Cabral était tout cela.

20. Combattant infatigable de la cause nationale, Amílcar Cabral a commencé dès son plus jeune âge la quête passionnée des formes d'action et d'organisation les plus propres à hâter la libération de son peuple du joug de la domination séculaire coloniale. Etudiant à l'Institut supérieur d'agronomie de Lisbonne en 1945, il manifeste déjà un grand intérêt pour les courants politiques et culturels qui agitent alors le monde entier. Son activité inlassable prendra depuis lors diverses formes, mais sera toujours tendue vers le même but : restauration de la dignité, de la liberté et de l'indépendance de tous les peuples africains et du monde entier. Cette action connaîtra un tournant décisif lorsque, le 19 septembre 1956, Amílcar Cabral fonde, avec cinq camarades, le parti africain pour l'indépendance de la Guinée et des îles du Cap-Vert (PAIGC). Conférencier écouté et pèlerin infatigable de la paix, Amílcar Cabral aura participé, depuis 1960, à toutes les rencontres internationales consacrées aux problèmes de l'Afrique et des peuples opprimés.

21. Et, le 22 janvier 1973, Amílcar Cabral tombait au champ d'honneur. Mais sa mémoire restera présente dans le

cœur de tous les Africains et de tous les hommes épris de paix du monde entier. Ses objectifs trouvent dans notre décision d'aujourd'hui une concrète réalisation.

22. Nous avons voulu que toute amertume soit absente de nos remarques d'aujourd'hui. Nous voulons nous tourner vers l'avenir, réaffirmer la volonté de l'Afrique de tendre la main de l'amitié et de la fraternité à tous les peuples, et au peuple portugais en particulier. Je voudrais à ce propos emprunter un passage de la proclamation de l'Etat de Guinée-Bissau, en date du 24 septembre 1973 :

"L'Etat de Guinée-Bissau affirme le principe qu'il lutte contre le colonialisme portugais et non contre le peuple portugais, avec lequel notre peuple désire maintenir des relations d'amitié et de coopération²."

23. Nous tournant donc vers l'avenir, nous voulons rendre hommage au peuple portugais, à son courage et à son esprit de justice. Nous attendons de ce peuple, qui possède une ancienne et brillante civilisation, ce peuple qui a donné au monde des hommes illustres, nous en attendons qu'il mène à bien et vite l'œuvre de justice et de raison qu'il vient de commencer. Nous lui demandons de reconnaître sans plus tarder l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Guinée-Bissau et de procéder au transfert des pouvoirs aux représentants authentiques des peuples du Mozambique et de l'Angola. Nous sommes persuadés que, ce faisant, ces intérêts réels seront mieux sauvegardés et son crédit international plus vite restauré et amélioré.

24. Notre espoir est que l'exemple du Portugal inspire les minorités d'Afrique du Sud et du Zimbabwe pour qu'elles cessent de se cramponner à des valeurs désuètes et criminelles, pour qu'elles essaient, pendant qu'il en est encore temps, de s'insérer avec honneur dans la grande famille des hommes. Nous ne voulons pas croire que cet espoir est vain, et nous rappelons à ceux qui en ont besoin que "le retour à la raison est toujours raisonnable" ou encore que "reconnaître ses torts est un acte généreux et courageux".

25. Je ne pense pas être hors de mon sujet en disant ma conviction que l'Espagne, voisine immédiate du Portugal, saura la première appliquer, dans leur esprit et dans leur lettre, les résolutions de notre organisation à propos du territoire du Sahara – territoire au sort duquel mon pays, pour de nombreuses raisons qui ont été suffisamment expliquées ici à l'Organisation des Nations Unies, attache la plus grande importance.

26. La Mauritanie est un pays respectueux de ses paroles. Elle a déjà accepté les résolutions de l'ONU. Malgré le bien-fondé et la solidité de ses droits sur le Sahara, elle demande donc à l'Espagne, puissance administrante, de prendre les mesures nécessaires dans les meilleurs délais pour la mise en œuvre des résolutions de l'Organisation relatives à ce territoire.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes*, point 107 de l'ordre du jour, document A/9196, annexe I.

27. En terminant, je voudrais féliciter à nouveau la délégation de la République de Guinée-Bissau et du Cap-Vert pour la décision unanime que le Conseil de sécurité vient de prendre en recommandant l'admission de cet Etat frère à l'Organisation des Nations Unies et lui redire notre ferme volonté de poursuivre avec elle l'étroite et fraternelle coopération que nos peuples, nos partis et nos gouvernements ont toujours entretenue.

28. M. MAINA (Kenya) [interprétation de l'anglais] : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier, monsieur le Président, d'avoir pris rapidement les mesures voulues pour saisir le Conseil de sécurité de la demande d'admission de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière.

29. Il y a maintenant près d'un an que les Nations Unies ont pris la décision historique de reconnaître l'indépendance de la Guinée-Bissau. Pendant cette période, la République de Guinée-Bissau a joui du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les événements de l'année écoulée ont montré que l'Organisation a été sage de prendre une telle mesure. Au moment où nous nous réunissons aujourd'hui, plus de 90 pays ont reconnu la République de Guinée-Bissau. Le Kenya compte parmi ceux, nombreux, qui se sont félicités de bonne heure de l'indépendance de la République sœur de Guinée-Bissau. Prenant la parole au cours de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères du Kenya a déclaré, le 10 octobre 1973³ :

"... je voudrais saluer la déclaration d'indépendance des courageux combattants de la liberté de la Guinée-Bissau. Après des dizaines d'années de massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents, après des pertes matérielles incalculables, après des souffrances et des privations indicibles, le courageux peuple de la Guinée-Bissau a enfin accédé à l'indépendance par la lutte armée".

Mon ministre des affaires étrangères a dit ensuite :

"Le Kenya promet de donner un appui sans réserve à la population de la Guinée-Bissau pour l'aider à consolider son indépendance. La reconnaissance du nouvel Etat, en soi, n'est pas suffisante. Nous devons faire en sorte qu'il reçoive toutes les formes nécessaires d'appui moral et matériel, surtout de la part des pays africains et des pays non alignés, qui n'ont jamais cessé de soutenir la lutte de libération de la Guinée-Bissau. Le Kenya non seulement reconnaît le nouvel Etat de Guinée-Bissau, mais il est prêt à lui accorder toute l'aide dont il pourrait avoir besoin."

Le Kenya, en fait, a appuyé la Guinée-Bissau et a également été heureux de lui souhaiter la bienvenue en qualité de membre à part entière de l'Organisation de l'unité africaine.

30. Ma délégation est maintenant heureuse d'appuyer sans réserve l'admission de la République de Guinée-Bissau en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, comme nous l'avons prouvé en votant pour

le projet de résolution. L'héroïque population de la Guinée-Bissau mérite cet honneur, et ma délégation espère que tous les Etats Membres de l'Organisation feront tout ce qui est en leur pouvoir dans les mois à venir pour donner à ce peuple courageux le soutien dont il a besoin pour consolider son indépendance et sa liberté.

31. Au moment où nous appuyons avec joie l'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies, nous ne pouvons oublier que d'autres parties de l'Afrique subissent encore l'oppression coloniale portugaise. Comme l'a déclaré le Président de mon pays lors de l'indépendance du Kenya et comme il l'a répété à maintes reprises, le Kenya ne se sentira pas libre aussi longtemps qu'un pouce de territoire africain demeurera soumis à la domination coloniale. La lutte n'est pas terminée, mais le commencement de la fin est en vue.

32. Nous avons pris acte des changements survenus récemment dans l'attitude du nouveau Gouvernement portugais, et en particulier de la récente déclaration d'intentions de ce gouvernement. Nous nous félicitons de ces changements. Nous pensons, comme bien d'autres, que rien ne devrait être fait pour entraver les changements que propose le Gouvernement portugais. Cependant, c'est à regret que nous constatons la lenteur et l'apparente timidité avec lesquelles ce gouvernement proclame ce qu'il sait être bien. Les bonnes actions faites trop tard ne servent plus de rien. Ce gouvernement devrait avoir pleine conscience du fait qu'il bénéficie de l'appui de tous les hommes et femmes de bonne volonté du monde dans l'effort qu'il fait pour se joindre à eux en se libérant des crimes de son histoire. Plus vite il se retrouvera dans le courant de l'humanité du vingtième siècle, mieux cela vaudra. Il faut du courage à ce stade, et il faut résister à toute tentation de procéder lentement.

33. Les autres territoires coloniaux — le Mozambique et l'Angola — devraient être libérés maintenant. Les maux du colonialisme sont tels qu'après plus de 400 ans de domination portugaise on nous dit encore que la Guinée-Bissau aura besoin de soutien pour établir sa propre administration. Elle a besoin de services médicaux, d'écoles, de routes et de nombreux autres services publics que son maître colonial n'a pas développés. Le colonialisme a un principe corollaire et irréfutable : l'exploitation d'un peuple par un autre. C'est pourquoi nous devons lancer un appel à tous les pays pour qu'ils accordent à la nouvelle République de Guinée-Bissau tout le soutien possible dans les mois à venir.

34. La République de Guinée-Bissau se trouve face à une tâche immense. Après de nombreuses années de lutte pour obtenir sa liberté, elle doit partir presque de zéro pour édifier une nation nouvelle. C'est là que les Nations Unies et toutes leurs institutions peuvent faire beaucoup au nom du monde entier pour aider la jeune République à prendre un bon départ sur la route de la reconstruction et de l'édification d'une nation. Nous espérons et nous pensons que le Portugal, lorsqu'il sera libéré de son histoire regrettable, trouvera dans le peuple libre et indépendant de la Guinée-Bissau un ami. S'il saisit l'occasion dans les autres

³ *Ibid.*, vingt-huitième session, Séances plénières, 2147ème séance.

territoires où les peuples versent encore leur sang pour regagner leur liberté, le Portugal a maintenant la possibilité de constater que les peuples peuvent pardonner le passé même s'ils ne peuvent l'oublier.

35. Je me suis étendu quelque peu sur les autres colonies portugaises parce que je sais que nombreux sont ceux qui souhaitent que l'on aide le Portugal à se libérer rapidement des stigmates de son passé colonial. Nous parlons aujourd'hui de l'admission de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies et le moment n'est pas opportun pour discuter du sort des autres parties de l'Afrique encore soumises à la domination coloniale. Mais ce que nous disons vaut également pour toutes les autres régions soumises à d'autres gouvernements qui pratiquent le colonialisme.

36. Enfin, nous comptons avec plaisir coopérer avec la Guinée-Bissau dans tous les domaines d'activités des Nations Unies dans les années à venir.

37. M. NIINE (République-Unie du Cameroun) : Ma délégation voudrait tout d'abord saluer la mémoire de ceux qui sont morts au champ d'honneur pour que vive l'Afrique dans l'indépendance, la dignité et le respect des autres peuples du monde. Elle salue également le courage digne de fierté dont a fait preuve le vaillant peuple de la Guinée-Bissau, encadré, on le sait, par les intrépides dirigeants de son parti national - j'ai nommé le parti africain pour l'indépendance de la Guinée et des îles du Cap-Vert.

38. En appuyant le projet de résolution contenu dans le document S/1437 et adopté en tant que résolution 356 (1974) du Conseil de sécurité, ma délégation n'a fait que confirmer l'appui constant que le Gouvernement de la République-Unie du Cameroun a toujours apporté aux efforts déployés pour la libération des territoires africains encore sous domination étrangère. Elle s'est ainsi fait l'agréable devoir de contribuer une nouvelle fois à la réalisation d'un nouveau pas sur la voie de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

39. Ma délégation note avec intérêt l'intention déclarée des actuels dirigeants portugais en faveur de l'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies et leur intention d'appliquer toutes les décisions de l'Organisation dans le domaine de la décolonisation des territoires administrés par le Portugal. Puisse le vent de la décolonisation qui vient de souffler sur la Guinée-Bissau s'étendre rapidement sur les autres territoires encore sous domination coloniale. Le Gouvernement camerounais, quant à lui, fidèle à ses options fondamentales, est prêt à encourager tout effort qui tendrait vers ce but.

40. Nul doute que la République de Guinée-Bissau, qui deviendra bientôt Membre de l'Organisation, contribuera efficacement à la recherche des solutions adéquates qu'appellent les problèmes auxquels l'Organisation est confrontée.

41. M. LECOMPT (France) : Le Conseil de sécurité a eu, au cours des 14 derniers mois, plusieurs occasions de se réunir pour recommander l'admission de nouveaux Etats

dans notre organisation. Dans ce laps de temps, nous avons eu à ratifier les candidatures de cinq pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie, dont l'entrée dans la communauté internationale a contribué ou va contribuer à accroître l'universalité et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

42. Nous venons de nous prononcer à l'unanimité en faveur de l'admission d'un nouvel Etat, africain cette fois, la République de Guinée-Bissau. Permettez-moi, monsieur le Président, de commenter ici une décision dont mor: pays mesure l'extrême signification et dont il se réjouit tout particulièrement.

43. En naissant pour ainsi dire sous nos yeux, la République de Guinée-Bissau nous invite à méditer, une fois de plus, sur le cours de la grande évolution marquée par le phénomène colonial. Me référant à la définition la plus courante du terme, non sans me demander d'ailleurs si elle n'est pas un peu étroite, je décrirai ce phénomène comme l'entreprise d'expansion et de civilisation qui a amené des pays d'Europe, eux-mêmes profondément modelés par la conquête gréco-romaine, à s'établir au-delà des mers. Peuple de marins et de commerçants, le Portugal a été l'un des tout premiers à se lancer à la découverte du monde au milieu du quinzième siècle, époque à laquelle ses navires atteignirent, entre autres, les côtes de Guinée-Bissau. La France et d'autres Etats ont fait de même un peu plus tard. Un surplus d'énergie et de foi a alors fait de mon pays une puissance coloniale jusqu'au moment où, comme il était naturel, l'entreprise de la décolonisation s'est imposée.

44. Cela, dis-je, était naturel. Je reprends ici la formule la plus familière du général de Gaulle lorsqu'il parlait du grand sujet qui nous occupe aujourd'hui. Il était, selon lui, dans la nature des choses que la volonté unilatérale de civilisation et l'apport de nouvelles idées et de nouveaux besoins qui l'accompagnait débouchent sur un dialogue. Il était normal, il était même souhaitable, que le colonisé interpelle le colonisateur et qu'il prépare avec lui les modalités de son accession à l'indépendance. Il était historiquement nécessaire que les peuples du monde s'éveillent et s'organisent dans le cadre conceptuel et juridique de l'Etat-nation, dont nous savons mieux que quiconque, en cette enceinte, qu'il détermine, pour le meilleur et pour le pire, l'essence des présents rapports internationaux.

45. Alors qu'au tournant des années 1960 l'exercice de l'autodétermination s'achevait un peu partout en Afrique, permettant à celle-ci d'enrichir l'Organisation des Nations Unies de nouveaux Membres salués de grand cœur par la France, force était de constater que le Portugal paraissait manquer de la hardiesse et de la lucidité qui auraient dû le conduire à reconnaître les nécessités de l'époque. Il tardait à participer au mouvement qu'avaient déjà pris d'autres pays. Notre organisation s'est légitimement alarmée de cette situation. En mars et en octobre 1972, ainsi que lors de sa vingt-huitième session de l'Assemblée générale, la France a pris sa part des appels que les amis de l'Afrique et de la nation portugaise adressaient au régime de Lisbonne, en des termes d'autant plus pressants que les confrontations armées se développaient en Guinée-Bissau.

46. A peine sera-t-il besoin de souligner que mon pays a suivi avec beaucoup de faveur les événements qui, en avril dernier, ont abouti à la formation d'un nouveau Gouvernement portugais et aux modifications constitutionnelles les plus récentes. Il devenait possible de croire fermement qu'une solution politique serait apportée au conflit dont la Guinée-Bissau était, entre autres, le théâtre, solution fondée sur le principe auquel les Nations Unies sont le plus attachés, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à vivre dans l'indépendance. C'est pourquoi, le 9 juin à Bonn, la France et ses huit partenaires de la Communauté économique européenne ont fait paraître un communiqué se félicitant "du développement démocratique au Portugal" ainsi que de "la politique qui tend à mettre fin aux longs conflits armés en Afrique". Les neuf pays de la Communauté se déclaraient "confiants dans l'issue de négociations entre les parties intéressées visant à l'exercice de l'autodétermination avec toutes ses conséquences" et "disposés à soutenir cette action".

47. Depuis cette date, d'autres faits sont venus appuyer la foi que nous pouvons avoir dans le règlement proche des problèmes liés à la décolonisation des territoires portugais d'Afrique. L'un des plus importants est, chacun le sait ici, le communiqué publié à l'issue de la récente visite à Lisbonne du Secrétaire général [voir S/11419], par l'intermédiaire duquel le Gouvernement portugais a exprimé des intentions extrêmement claires. Il est encourageant de savoir que le Portugal et la Guinée-Bissau mettent actuellement la dernière main aux dispositions qui restent nécessaires. La lettre que le Ministre des affaires étrangères du Portugal vous a fait remettre ce matin [S/11438] et dans laquelle il est annoncé, monsieur le Président, que le Portugal reconnaîtra *de jure* la République de Guinée-Bissau dès que les accords relatifs au transfert progressif de l'administration auront été conclus avec le PAIGC, achève de satisfaire les pays qui, comme le mien, étaient désireux de voir nos délibérations se dérouler de la façon la plus harmonieuse possible. J'exprime ici l'espoir que les négociations en cours trouveront rapidement leur heureuse conclusion grâce à l'esprit de bonne volonté qui, assurément, anime les deux parties, sur la base de l'indépendance, du respect mutuel, de l'égalité et de la réciprocité des intérêts des deux républiques.

48. Qu'il me soit maintenant permis, me tournant vers les représentants de la Guinée-Bissau, de les féliciter en des termes aussi chaleureux que simples. J'ai dit tout à l'heure que l'Etat dont nous recommandons unanimement l'admission à l'Organisation des Nations Unies est, pour ainsi dire, né sous nos yeux. Je faisais allusion aux nombreuses réunions au cours desquelles le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont eu à connaître, directement ou indirectement, depuis trois ans de la grave situation qui régnait en Guinée-Bissau. Je pensais aussi, bien entendu, aux fortes personnalités que cette situation a révélées, et, parmi elles, à Amílcar Cabral dont la mort tragique a consterné les Nations Unies, dont le Secrétaire général a pu dire qu'il était "un grand patriote africain, connu et respecté de tous" et dont le représentant de la Mauritanie a fait à l'instant un portrait aussi émouvant qu'éloquent. Le Gouvernement français n'ignorait pas les qualités politiques qui étaient celles d'Amílcar Cabral; il n'ignore pas non plus

celles de ses successeurs. Il a procédé, il y a quelques heures, à la reconnaissance juridique de la République de Guinée-Bissau et a annoncé qu'il appuierait sa candidature à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions internationales. Mon gouvernement — je cite ici les termes d'un texte officiel publié ce matin — "adresse au jeune Etat indépendant et à sa population ses meilleurs vœux d'heureux développement". Il espère — je cite encore — que "ses relations avec le Gouvernement de la Guinée-Bissau seront inspirées du même esprit qui préside déjà à celles qu'il entretient dans l'amitié, la confiance et la coopération avec les autres pays d'Afrique". J'ajouterai à cela que les huit autres pays de la Communauté économique européenne ont fait comme la France, et au même moment, sans qu'il ait là simple coïncidence, compte tenu de l'esprit qui avait déjà animé les positions qu'ils avaient prises en juin dernier. Un communiqué commun a d'ailleurs fait état aujourd'hui de la concertation à laquelle les Neuf avaient procédé et de ses résultats définitifs.

49. Nul, dirai-je pour terminer, ne pourra sous-estimer le fait que la Guinée-Bissau est le premier des pays d'Afrique auxquels le Gouvernement portugais veut et va remettre son destin. Ce rang, ce premier rang, lui restera acquis; cette dignité lui sera reconnue. L'histoire dira peut-être que l'action des uns aura aidé les autres à s'affranchir d'un immobilisme qui ne pouvait plus durer. Elle admirera, sans en être surprise, que les combattants aient les premiers compris la nécessité d'engager les dialogues décisifs. Elle constatera, je crois, que le Portugal a trouvé dans ses racines profondes les moyens de se libérer lui-même en libérant autrui. Elle découvrira un peu partout dans le monde la trace vivante de sa langue et de ses œuvres.

50. Après avoir elle-même marqué l'histoire et la géographie de son influence, la France avait montré la voie. Elle avait certains titres à parler aujourd'hui et à dire l'estime que lui inspire le courage des uns et des autres. Je ne voudrais pas manquer d'adresser également à l'Afrique, mère attentive, pleine de soucis encore trop nombreux, nos vœux très amicaux. Je suis convaincu que la nation de Guinée-Bissau, la nation portugaise, l'Afrique et l'Europe pourront désormais se consacrer entièrement aux œuvres de paix et à la coopération pour lesquelles elles sont faites.

51. M. AL-SHAIKHLY (Irak) [interprétation de l'anglais] : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous adresser, au nom de la délégation irakienne, mes félicitations les plus chaleureuses pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Votre riche expérience de la diplomatie et des affaires politiques des nations, vos états de service exceptionnels au sein de cette organisation et tout ce que vous avez fait pour votre grand pays sont autant de gages qui nous font bien augurer de votre présidence. Je suis d'autant plus heureux de vous voir occuper ce siège que nos deux pays ont des liens très étroits d'amitié, de respect, de coopération et d'entente.

52. Je tiens à rendre un hommage particulier à l'ambassadeur Pérez de Cuéllar, représentant permanent du Pérou, pour la façon remarquable dont il a guidé nos délibérations le mois dernier. Il s'est acquis, j'en suis certain, l'admiration

de chacun de nous durant les jours difficiles de sa présidence. Les signalés services qu'il a rendus au Conseil dans ses efforts pour ramener la paix à Chypre lui valent notre profonde gratitude.

53. Une fois de plus, nous acceptions à l'unanimité une recommandation en vue d'admettre un nouvel Etat Membre à l'Organisation, Etat dont mon gouvernement a reconnu l'indépendance peu après qu'elle eut été déclarée le 24 septembre 1973, conformément à notre politique étrangère qui consiste à appuyer les mouvements de libération en Afrique. C'est là, sans aucun doute, une occasion heureuse, particulièrement dans le cas de la Guinée-Bissau, qui a obtenu l'indépendance après une lutte héroïque de libération à laquelle elle a tout sacrifié.

54. Le combat du peuple de la Guinée-Bissau pour l'autodétermination et l'indépendance sous la direction du PAIGC constitue, à notre avis, une expérience dont pourront bénéficier tous les mouvements de libération en lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme. L'importance de cette lutte s'est déjà fait sentir et, je n'ai guère besoin de le dire, a laissé sa marque dans les sphères politique et juridique des relations internationales.

55. Sur le plan politique, le colonialisme classique n'est plus de mise. Les peuples épris de paix du monde ne peuvent plus rester passifs ni se soumettre à la volonté tyrannique des colonialistes, qui s'accrochent à une logique d'un passé bien révolu. Sur le plan juridique, la communauté internationale, représentée par cette organisation mondiale, s'est engagée à mener à bonne fin le processus de la décolonisation. En vérité, si la preuve restait à faire, la lutte victorieuse du peuple de la Guinée-Bissau en est un exemple frappant.

56. L'Irak, depuis longtemps, joue un rôle actif dans l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, étant membre du Comité de la décolonisation depuis sa création en 1961. Toutes les fois qu'une colonie accède à l'indépendance, l'Irak se réjouit tout particulièrement de voir que justice est faite, que la dignité est retrouvée et que le droit triomphe.

57. Quant à la Guinée-Bissau, il y a longtemps que nous avons exprimé notre profonde conviction qu'une lutte comme celle du PAIGC devait inévitablement être couronnée de succès. Aujourd'hui, on ne saurait manquer d'évoquer ce grand combattant de la liberté, feu Amílcar Cabral, qui était secrétaire général du PAIGC. Dans la dernière déclaration qu'il a faite dans une instance de notre organisation, la Quatrième Commission, il a dit :

"Ayant rejeté la condition de mendiants de la liberté, qui est incompatible avec la dignité et le droit sacré de leur peuple à la liberté et à l'indépendance, les Africains ont réaffirmé leur ferme décision de liquider, quels que soient les sacrifices à consentir, la domination coloniale de leur pays et de conquérir la possibilité de bâtir dans la paix leur propre progrès et leur propre bonheur⁴."

La balle d'un assassin n'a pas permis à Cabral de voir triompher dans son pays cette ferme décision, mais il peut maintenant reposer en paix car sa mission a été accomplie.

58. Le Gouvernement irakien félicite le vaillant peuple de la République de Guinée-Bissau non seulement de son accession à l'indépendance, indépendance reconnue peu après sa déclaration, mais aussi d'avoir vu recommander son admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous serons heureux de coopérer aux Nations Unies avec la délégation de la Guinée-Bissau, et nous sommes sûrs qu'elle apportera une importante contribution à nos efforts en faveur de la paix, du progrès et de la justice.

59. M. WOLTE (Autriche) : C'est aujourd'hui un jour heureux dans l'histoire du Conseil de sécurité : le Conseil vient de recommander à l'unanimité à l'Assemblée générale d'admettre la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies. L'Autriche, avec une satisfaction toute particulière, vient de joindre sa voix à celle de tous les autres membres du Conseil en appuyant cette décision.

60. Le chemin de la Guinée-Bissau vers l'indépendance a été long, ardu et souvent décourageant. Mais les souffrances et les sacrifices de tout un peuple en lutte pour sa liberté et sa dignité ne pouvaient être en vain. On ne pourrait mieux expliquer les objectifs de cette lutte que ne l'a fait Amílcar Cabral quand il s'est adressé à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale le 16 octobre 1972, en disant que son pays combattait "pour la libération des peuples et de l'homme, pour la liquidation de toutes les formes d'oppression et pour l'avènement d'une humanité meilleure dans un monde de paix, de sécurité et de progrès"⁵.

61. Le Portugal a reconnu le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples de ses territoires coloniaux. Ma délégation tient à exprimer sa satisfaction de cette décision du Gouvernement portugais et à souligner la contribution que cette décision a apportée au processus qui aboutit à la naissance d'un Etat souverain. Une étape importante a été franchie en vue de mettre fin au colonialisme sur le continent africain. Ce sont donc les Nations Unies, dans leur ensemble qui célèbrent aujourd'hui la mise en œuvre des principes et objectifs qui sont l'essence et le but même de leur existence.

62. En appuyant chaleureusement la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies, mon gouvernement désire réitérer sa politique de soutien aux nations nouvellement indépendantes, ainsi que sa sympathie profonde à la cause de leur lutte. Le Gouvernement et le peuple autrichiens souhaitent bonheur et prospérité à la Guinée-Bissau dans sa nouvelle vie en tant que nation indépendante et libre. Nous sommes convaincus, comme l'a exprimé le Ministre des affaires étrangères de la République de Guinée-Bissau, que les liens d'amitié entre nos deux pays seront renforcés par la coopération au sein de l'Organisation des Nations Unies.

⁴ *Ibid.*, vingt-septième session, Quatrième Commission, 1986ème séance, par. 20.

⁵ *Ibid.*, par. 2.

63. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Le peuple de la Guinée-Bissau, mené par le PAIGC, a proclamé l'indépendance et a fondé la République de Guinée-Bissau en septembre 1973, à l'issue d'une longue lutte armée qui a porté des coups durs à la domination coloniale du Portugal. L'expérience de la lutte du peuple de la Guinée-Bissau a montré que la libération et l'indépendance de ce pays n'étaient ni une "faveur" accordée par les autorités colonialistes portugaises ni le résultat d'une "transition pacifique". La naissance de la Guinée-Bissau et la chute du régime fasciste au Portugal ont été d'importantes victoires dues à la lutte menée sans relâche par les peuples des colonies portugaises et des pays d'Afrique.

64. Depuis moins d'un an qu'elle existe, la République de Guinée-Bissau a été reconnue par quelque 90 pays. La victoire du peuple de la Guinée-Bissau constitue un nouveau chapitre des annales de la lutte des peuples africains contre l'impérialisme et le colonialisme, et elle aura incontestablement une profonde influence sur le combat des peuples de l'Afrique australe et d'autres régions qui attendent encore leur indépendance. Elle les encouragera à mener de nouveaux combats valeureux contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme.

65. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours éprouvé une profonde sympathie à l'égard du peuple de la Guinée-Bissau, qu'ils ont appuyé énergiquement dans sa lutte longue et héroïque pour la libération. Lors de la proclamation de l'indépendance de la République de Guinée-Bissau, les dirigeants chinois ont envoyé aux chefs de cette république de chaleureuses félicitations et ils ont en même temps reconnu la République de Guinée-Bissau. En mars dernier, la Chine a établi des relations diplomatiques officielles avec la République de Guinée-Bissau à l'échelon d'une ambassade. Le Gouvernement et le peuple chinois appuient fermement le Gouvernement et le peuple de la République de Guinée-Bissau dans leur juste lutte pour la libération de tout le territoire et pour l'indépendance complète de leur patrie. Le 5 août 1974, le Ministre des affaires étrangères de Chine a adressé une réponse au Commissaire aux affaires étrangères de la République de Guinée-Bissau, exprimant notre ferme soutien à la demande d'admission de cette république à l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit permis de donner lecture de ce message :

"Je tiens à accuser réception de votre lettre relative à la demande d'admission de votre pays à l'Organisation des Nations Unies et j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit.

"Le Gouvernement de la République populaire de Chine estime que la République de Guinée-Bissau répond pleinement aux conditions d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, telles qu'elles sont fixées par la Charte des Nations Unies, et que l'Organisation des Nations Unies devrait admettre la République de Guinée-Bissau à une date rapprochée. Le Gouvernement chinois appuie fermement la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies.

"La Chine et la Guinée-Bissau font toutes deux partie du tiers monde. Le Gouvernement et le peuple chinois, comme par le passé, soutiennent fermement le Gouvernement et le peuple de la République de Guinée-Bissau dans leur juste lutte pour la libération de leur territoire tout entier et l'indépendance complète de leur patrie. Nos deux peuples s'encourageront et s'appuieront mutuellement dans leur lutte commune contre le colonialisme, le néo-colonialisme et l'impérialisme. Je suis convaincu que l'amitié militante et la coopération amicale entre la Chine et la Guinée-Bissau grandiront chaque jour."

66. Le grand continent africain est une partie importante du tiers monde. Les pays et les peuples d'Afrique sont de plus en plus forts et remportent constamment de nouvelles victoires dans leur lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le racisme, le sionisme et l'hégémonie des grandes puissances. Une excellente situation existe actuellement dans la lutte armée des populations des colonies portugaises. La lutte armée et les mouvements de masse pour la libération nationale des peuples du Mozambique, de l'Angola et d'autres parties de l'Afrique australe se développent vigoureusement. La onzième Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue récemment à Mogadiscio, a donné un nouvel élan à la juste lutte des peuples africains en vue de renforcer leur unité au service de la libération de tout le continent africain. La Conférence a soutenu fermement le combat sacré des peuples de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de l'Angola pour leur libération nationale. Elle a déclaré solennellement :

"L'Afrique soutient pleinement les mouvements de libération nationale et leur volonté de combattre jusqu'à ce que leurs peuples et leurs pays, dont ils sont les seuls et véritables représentants, parviennent à l'indépendance et à une liberté totale."

La Conférence a ajouté que, si les autorités colonialistes méconnaissent les revendications légitimes des peuples africains, "une seule voie leur serait ouverte : la poursuite et l'intensification de la lutte pour la libération nationale".

67. Cette décision solennelle et cette position juste ont montré au peuple africain dans sa lutte de libération la voie de la poursuite et de l'intensification de cette lutte et ont exprimé sa résolution inébranlable de réaliser la libération de toute l'Afrique. La délégation chinoise appuie fermement cette intention. Nous affirmons que les autorités portugaises doivent respecter l'indépendance et la souveraineté de la République de Guinée-Bissau, retirer leurs troupes coloniales immédiatement et inconditionnellement et mettre fin à tout acte d'ingérence dans les affaires intérieures de la République. Nous sommes profondément convaincus que la juste lutte des peuples des colonies portugaises continuera d'être fermement appuyée par les peuples des pays d'Afrique et du monde entier. Pour autant qu'ils renforceront leur unité, persisteront dans la lutte contre le colonialisme portugais et se garderont des ingérences et du sabotage de toutes les forces extérieures d'agression, ils seront sûrs de parvenir à l'indépendance et à la libération totales.

68. Conformément aux enseignements logiques du président Mao Tsé-toung, le Gouvernement et le peuple chinois apporteront un appui ferme et inébranlable aux peuples des colonies portugaises ainsi qu'à tous les pays et peuples d'Afrique dans leur juste lutte pour la libération totale du continent africain.

69. M. MARPAUNG (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un plaisir tout particulier que ma délégation s'est associée aux autres membres du Conseil dans le vote en faveur du projet de résolution contenu dans le document S/11437 et recommandant l'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière. Etant parmi ceux qui avaient pris l'initiative de la première Conférence afro-asiatique de Bandung en 1955 — conférence qui a sonné l'appel à la lutte pour l'indépendance nationale des peuples du monde entier —, l'Indonésie salue chaleureusement l'entrée de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies en tant que nouveau Membre, de la même façon que nous avons salué, avec une joie semblable, son accession au statut de nation indépendante le 24 septembre 1973.

70. Le processus qui a conduit la Guinée-Bissau à l'indépendance a suivi une voie longue et épineuse, passant par près de deux décennies de lutte politique et 10 ans d'une lutte armée déterminée. Les membres de la communauté internationale tout entière ne peuvent que saluer avec joie son entrée à l'Organisation des Nations Unies en tant que partenaire à part entière aux travaux de l'Organisation pour la paix générale et le progrès. Pourtant, notre joie n'est pas absolument complète car, j'en suis sûr, nous partageons tous la peine que ressent le peuple de la Guinée-Bissau du fait de l'absence d'Amílcar Cabral, le dirigeant bien-aimé et le fondateur de son mouvement d'indépendance. Amílcar Cabral, mort de façon prématurée, n'a pu assister au couronnement de la longue lutte à laquelle il avait consacré toute son énergie et pour laquelle il a même donné sa vie. Mais son nom restera longtemps dans les mémoires et on se souviendra de lui comme d'un dirigeant de grande envergure et d'un combattant pour l'indépendance nationale, le progrès et la dignité.

71. Ma délégation aurait souhaité que l'entrée de la Guinée-Bissau dans notre organisation coïncide avec une conclusion satisfaisante des accords entre la Guinée-Bissau et le Portugal en ce qui concerne le transfert de l'administration. Ma délégation regrette, certes, que ces espoirs n'aient pu se réaliser. Toutefois, d'un autre côté, nous sommes heureux de voir que le fait que l'on n'ait pas réussi à aboutir à ces accords n'empêche pas le Portugal d'appuyer la demande d'admission de la Guinée-Bissau à notre organisation.

72. Nous espérons que les événements de Guinée-Bissau accéléreront le processus de décolonisation en Afrique, non seulement dans les territoires sous administration portugaise mais également au Zimbabwe et en Namibie.

73. L'admission de la Guinée-Bissau est un événement d'autant plus satisfaisant qu'il nous rapproche de façon

sensible du but de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. La réalisation de cet objectif, que l'Indonésie a sans cesse appuyé depuis qu'elle est Membre de l'Organisation, aidera sans aucun doute à renforcer la trame de la paix et de la sécurité internationales, que la Charte est chargée de promouvoir.

74. Ma délégation estime que le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le processus de décolonisation de la Guinée-Bissau — rôle qui a commencé au début des années 60 — doit se poursuivre et s'étendre sous la forme de la plus grande assistance possible dans les domaines du développement économique, de l'éducation, de la santé et de l'alimentation, ce qui permettra à son peuple d'édifier une nation viable sur le plan politique et économique.

75. En tant que membre du Groupe des pays non alignés, l'Indonésie envisage avec un plaisir tout particulier l'entrée imminente de la Guinée-Bissau dans notre organisation. Nous serons heureux de voir la délégation de la Guinée-Bissau participer aux activités du Groupe des pays non alignés au sein des Nations Unies et contribuer par ses idées et ses initiatives aux efforts des pays non alignés en vue de réaliser des conditions plus stables pour la paix et la prospérité mondiales.

76. En conclusion, ma délégation saisit cette occasion pour assurer la délégation de la Guinée-Bissau de sa coopération étroite dans les entreprises communes de notre organisation.

77. M. PÉREZ de CUÉLLAR (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Pérou a appuyé avec une vive satisfaction la résolution que vient d'adopter le Conseil de sécurité et qui recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies, république que mon pays avait reconnue en son temps.

78. Mon gouvernement estime que cette résolution ainsi que la résolution qu'adoptera sans aucun doute l'Assemblée générale à l'automne prochain sont le fruit bien mérité de la lutte aussi longue que courageuse du peuple de la Guinée-Bissau pour son indépendance. Amílcar Cabral sera toujours le symbole de cette lutte. Il a été le chef héroïque qui eût mérité de vivre pour recevoir lui-même les fruits d'une victoire qui est en grande partie sa victoire.

79. Ma délégation ne se félicite pas seulement de l'unanimité du vote du Conseil. Elle se félicite également du fait que le Portugal, grâce à la lucidité de son nouveau gouvernement, est lié, de façon positive, à l'indépendance de la Guinée-Bissau. Nous voyons dans cette attitude du Portugal le premier signe, de très bon augure, annonçant un changement politique radical qui contribuera à une date très rapprochée à l'émancipation totale du continent africain.

80. Nous croyons qu'en ce moment véritablement historique où la Guinée-Bissau obtient la consécration universelle de son indépendance notre pensée doit se tourner fraternellement vers les peuples africains de la Namibie et du Zimbabwe à qui nous devons promettre de redoubler de

vigilance et d'efforts jusqu'à ce qu'ils obtiennent eux aussi leur indépendance.

81. M. TCHERNOUCHTENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie a voté avec le plus grand plaisir en faveur du projet de résolution recommandant à l'Assemblée générale l'admission de la République de Guinée-Bissau à l'ONU.

82. La RSS de Biélorussie a toujours été aux côtés des peuples luttant pour leur liberté et leur indépendance nationale. Aujourd'hui, nous voudrions transmettre, avec la plus profonde satisfaction, au nom de la RSS de Biélorussie, nos félicitations les plus chaleureuses au peuple de la République de Guinée-Bissau à l'occasion de cet événement important de sa vie. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de succès dans cette nouvelle vie de liberté et d'indépendance, de succès dans les réformes économiques et sociales vers le progrès et la prospérité.

83. En saluant aujourd'hui la République indépendante et souveraine de Guinée-Bissau, nous ne pouvons manquer de relever les souffrances endurées par son peuple pendant des décennies d'oppression coloniale. Comme pour bien d'autres peuples, la voie qui a conduit la République de Guinée-Bissau de l'esclavage politique à l'indépendance et à l'autonomie a été longue et pénible. Ce fut une voie pleine de luttes et de sacrifices. Cette lutte héroïque, qui a été menée sous la direction du PAIGC, s'est finalement terminée par une victoire : la proclamation de la République de Guinée-Bissau.

84. Nous tenons à dire que l'accession de la République de Guinée-Bissau à l'indépendance est indissolublement liée à la lutte anticolonialiste menée par les pays de la communauté socialiste et par toutes les forces progressistes anti-impérialistes. L'assistance et le soutien moral, politique et matériel de ces pays ont joué un rôle non négligeable dans la lutte anticoloniale du peuple de Guinée-Bissau. Le soutien constant des peuples de la communauté socialiste envers les pays épris de paix et d'indépendance est un événement historique et un facteur important de l'époque contemporaine qui jouent un rôle colossal dans la vie internationale et, en particulier, dans les relations internationales.

85. Le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Leonide Brejnev, lors d'une visite en Inde, a déclaré ce qui suit le 27 novembre 1973 :

“Le parti communiste de l'Union soviétique et l'Etat soviétique ont toujours défendu les combattants de la liberté et de l'indépendance nationale. Cette voie politique est dictée par nos principes, qui rejettent l'exploitation de l'homme par l'homme ainsi que l'asservissement d'une nation par une autre nation. Cette politique a sa racine dans la nature même de notre société socialiste, où plus de 100 nations et nationalités vivent ensemble dans l'amitié. Cet esprit anime également le Programme de notre parti, le parti communiste de l'Union soviétique,

qui a comme pierre angulaire de sa politique étrangère l'amitié avec tous les peuples qui ont rejeté le colonialisme et le néo-colonialisme.”

86. La délégation biélorussienne voudrait également relever l'importance de la lutte menée à l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'élimination, le plus rapidement possible, des séquelles du colonialisme et en faveur de l'émancipation totale de tous les pays et peuples coloniaux. Le monde entier connaît la lutte que mènent à l'Organisation des Nations Unies l'Union soviétique et les autres pays de la communauté socialiste ainsi que les autres pays épris de paix en vue d'éliminer sans délai les vestiges du colonialisme. C'est sur l'initiative de l'Union soviétique, en 1960, qu'a été adoptée la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale*], et la lutte en vue de la mise en œuvre de cette déclaration a été une étape importante dans l'histoire de l'Organisation. Plus de 40 Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, anciens territoires coloniaux, ont déjà accédé à l'indépendance et sont devenus Membres à part entière de l'Organisation. Parlant des activités de l'Organisation en faveur des peuples qui luttent pour leur indépendance et contre le colonialisme, j'aimerais rappeler ce que disait le fondateur de la République de Guinée-Bissau, le grand chef de ce pays, Amílcar Cabral, dans une déclaration prononcée à l'Organisation des Nations Unies :

“La résolution de l'Organisation des Nations Unies sur la décolonisation crée une situation nouvelle pour notre lutte. Le système colonial, dont cette résolution réclame l'élimination immédiate et totale, est devenu un rime international. La lutte pour la liquidation du colonialisme dans notre pays a maintenant une base juridique autorisant tous les moyens nécessaires pour l'élimination de cette oppression.”

87. La sympathie et la solidarité du peuple soviétique pour ceux qui luttent contre le colonialisme et pour l'indépendance et la liberté se sont manifestées et continuent de se manifester de plusieurs façons. Avant tout, cette solidarité se manifeste dans la politique étrangère léniniste, qui prévoit notamment le soutien total et inconditionnel à la lutte des peuples coloniaux pour leur indépendance. C'est également dans ce sens qu'agissent toutes nos organisations. Comme vous le savez, en vertu d'une décision de l'Organisation des Nations Unies [*résolution 2911 (XXVII) de l'Assemblée générale*], depuis l'an dernier nous fêtons la Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux de l'Afrique australe et de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert. Les travailleurs de Biélorussie, avec tout le peuple soviétique, ont exprimé leur solidarité avec les combattants de la liberté de l'Afrique australe, et ils ont fait une collecte afin que l'Organisation de l'unité africaine puisse aider matériellement la population civile des régions libérées d'Afrique ainsi que les victimes de l'*apartheid*.

88. Au moment de la naissance de la République de Guinée-Bissau, nous ne pouvons manquer de relever que cet événement est dû à la lutte de son peuple et au succès de la lutte armée contre le colonialisme et l'oppression politique

menée par l'ancien régime fasciste du Portugal. Nous devons en même temps tenir compte aussi de différents facteurs qui jouent un rôle favorable au mouvement général de libération nationale. L'un de ces facteurs est l'union des travailleurs de la métropole et des peuples des territoires coloniaux dans une lutte conjointe pour mettre un terme au colonialisme et au racisme.

89. L'effondrement du régime fasciste du Portugal est, notamment, le résultat de la politique anticolonialiste menée par les peuples de la République de Guinée-Bissau et des autres territoires anciennement sous administration portugaise. La fin de ces guerres coloniales est donc tant la victoire du peuple portugais que le témoignage d'une nouvelle direction lucide du Portugal. On ne peut donc faire autrement que de se féliciter de la décision prise par le Gouvernement portugais, qui a reconnu la République de Guinée-Bissau en tant qu'Etat souverain et qui a reconnu également le droit à l'autonomie et à l'indépendance des peuples du Mozambique et de l'Angola ainsi que d'autres territoires, en ajoutant qu'il était prêt à mettre en œuvre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

90. Après l'adoption de décisions politiques aussi importantes, une période difficile et lourde de responsabilités suivra en ce qui concerne leur application.

91. La proclamation de l'indépendance de la République de Guinée-Bissau et l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité recommandant l'admission de ce jeune Etat à l'Organisation des Nations Unies sont des événements de grande portée qui annoncent de nouveaux succès sur la route de l'anticolonialisme. Ce sont donc des événements qui trouvent un écho profond chez tous les peuples et pays épris de liberté. La République de Guinée-Bissau jouit déjà d'une certaine autorité, je n'en veux pour preuve que le fait que cet Etat, né en automne dernier seulement, est déjà reconnu par plus de 90 Etats. Ce pays est déjà membre de l'Organisation de l'unité africaine et de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies.

92. La lutte anticolonialiste des peuples est intimement liée au processus de détente internationale qui s'approfondit et au processus d'élimination des foyers de tension sur la planète. Elle est indissolublement liée au processus d'établissement de la paix dans le monde entier, car les régimes coloniaux et racistes, en envenimant l'atmosphère internationale, sont des foyers de tension. Il est caractéristique qu'au milieu de cette détente se renforce le front uni des pays africains, de même que se renforce la solidarité de tous les pays non alignés dans leur lutte pour la paix et la sécurité internationales.

93. En saluant la décision que vient de prendre le Conseil, nous ne pouvons nous défendre de dire combien nous nous réjouissons des buts proclamés en matière internationale par le PAIGC, l'organe principal de ce nouvel Etat souverain et indépendant, la République de Guinée-Bissau. Le programme du PAIGC comprend, entre autres :

“La coopération pacifique avec tous les pays du monde sur la base des principes du respect mutuel, de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale, de la

non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, de l'égalité et de la réciprocité d'intérêts, et de la coexistence pacifique; le développement de liens économiques et culturels avec tous les peuples dont les gouvernements respectent ces principes; le respect des principes de la Charte des Nations Unies; et la non-appartenance aux blocs militaires.”

94. La décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité est incontestablement un nouvel élément important dans la vie de la République de Guinée-Bissau et un grand pas en avant dans le grand processus historique du mouvement de libération nationale des peuples des chaînes du colonialisme vers la réalisation de la profonde aspiration de ces peuples à prendre en main leur propre destinée.

95. Le soleil de l'indépendance et de la souveraineté s'est levé sur la République de Guinée-Bissau. Le jour n'est pas éloigné où il se lèvera aussi sur l'Angola, le Mozambique et les autres territoires et peuples éprouvés, qui pourront sans entraves prendre en main leur propre destinée. En même temps, nous tenons à souligner que l'élimination de tous les régimes racistes et colonialistes qui existent encore en Afrique et ailleurs reste une tâche fondamentale de l'Organisation des Nations Unies.

96. En votant pour l'admission du nouvel Etat de la République de Guinée-Bissau, la délégation biélorussienne veut aussi exprimer sa certitude que le jour est proche où d'autres peuples africains et leurs territoires qui sont encore sous la dépendance impérialiste et colonialiste connaîtront une pleine liberté.

97. L'admission, à la prochaine session de l'Assemblée générale, de la République de Guinée-Bissau sera un nouveau signe de l'universalité de notre organisation.

98. La délégation biélorussienne est certaine que la Guinée-Bissau, ce jeune Etat africain indépendant, apportera une contribution utile aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et au développement d'une coopération fructueuse entre tous les pays et tous les peuples.

99. M. SCHAUFLE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : C'est une heure de profonde satisfaction pour les Etats-Unis. Mon gouvernement se félicite chaleureusement de l'accord d'indépendance intervenu pour la Guinée-Bissau et appuie sans réserve son admission à l'Organisation des Nations Unies.

100. A cet égard, je voudrais faire savoir au Conseil que la déclaration suivante du président Ford a été publiée à la Maison Blanche aujourd'hui :

“Le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis se félicitent de l'accord de principe intervenu le 9 août entre le Gouvernement portugais et les représentants de la Guinée-Bissau. Nous adressons nos félicitations aux dirigeants des deux gouvernements.

“Nous sommes désireux d'établir des rapports fructueux et amicaux avec la Guinée-Bissau. J'ai donné pour

instructions à mon représentant à l'Organisation des Nations Unies d'appuyer la demande d'admission de la Guinée-Bissau à l'Organisation."

101. Les Etats-Unis ont appuyé sans réserve les aspirations légitimes du peuple de la Guinée-Bissau à l'autodétermination. Nous sommes heureux de voir la Guinée-Bissau occuper sa place légitime parmi les nations indépendantes et souveraines de la communauté mondiale et devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

102. Dans les mois et les années à venir, les Etats-Unis feront tout leur possible pour renforcer et multiplier les liens d'amitié, de coopération et de bonne volonté entre les gouvernements et les peuples de nos deux pays. Nous attendons également avec intérêt les contributions constructives que la Guinée-Bissau fera aux travaux importants de l'Organisation.

103. Mon gouvernement souhaite également féliciter les dirigeants de la Guinée-Bissau et du Portugal pour leurs qualités d'hommes d'Etat, le courage et la lucidité dont ils ont fait preuve en concluant cet accord important. Nous avons tout particulièrement noté que la bonne volonté mutuelle et les objectifs communs qui ont marqué les négociations n'ont pas seulement conduit à l'indépendance mais également à la promesse d'un transfert des pouvoirs sans heurts et ordonné pour le bénéfice de tous les peuples de la région. La phase nouvelle et constructive de l'évolution des rapports du Portugal avec le continent africain a déjà porté son premier fruit.

104. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, il y a près d'une génération, les Membres fondateurs ont été rejoints par quelque 85 nations nouvelles. Ces nouveaux Etats, qui réunissent plus de la moitié de la population du globe, ont obtenu la place qui leur revient dans la société des nations, symbolisée par l'appartenance à l'Organisation des Nations Unies. Les Etats-Unis sont fiers d'avoir contribué au processus continu d'autodétermination qui a abouti, en moins de 30 ans, à un résultat aussi impressionnant. Rien sans doute de ce que nous, les Nations Unies, avons réalisé en mettant en œuvre les principes de la Charte n'a une plus grande portée que la réalisation du principe de l'autodétermination.

105. Les Etats-Unis, fidèles à la politique de soutien de l'autodétermination qui a toujours été la leur, espèrent fermement que l'évolution enregistrée aujourd'hui par l'action du Conseil de sécurité en ce qui concerne la Guinée-Bissau se poursuivra et qu'elle sera bientôt marquée par de nouvelles réalisations dans les autres territoires africains. La décision de recommander l'admission de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies et le processus par lequel ce moment reconfortant de l'histoire a pu être atteint nous permettent de bien augurer de l'avenir.

106. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a été heureuse d'appuyer aujourd'hui la recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale d'admettre la République de Guinée-Bissau comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cet

acte est un acte symbolique; il traduit la fin d'une lutte longue et amère qui s'est déroulée dans le territoire de la Guinée-Bissau et il est de nature à satisfaire les membres du Conseil, dont la préoccupation première est la cause de la paix internationale.

107. Le Gouvernement britannique a publié aujourd'hui la déclaration suivante; je vous demande la permission de la lire, monsieur le Président :

"C'est avec un immense plaisir que nous avons appris que le Gouvernement portugais est disposé à reconnaître la Guinée-Bissau comme Etat indépendant et à prendre des dispositions pour le transfert immédiat de l'administration au peuple du territoire.

"Le Gouvernement de Sa Majesté reconnaît sans délai l'indépendance de la Guinée-Bissau et est prêt à établir, en temps voulu, des relations diplomatiques avec le nouveau gouvernement. Nous nous félicitons vivement de cet important pas en avant et nous avons eu à ce sujet des consultations étroites avec nos collègues de la Communauté européenne. La Grande-Bretagne souhaite une chaleureuse bienvenue à la République de Guinée-Bissau et escompte établir avec ce nouvel Etat d'Afrique occidentale des relations étroites et amicales. Nous appuyerons la demande de la Guinée-Bissau à devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies."

108. Je voudrais aujourd'hui rendre hommage à la sagesse de toutes les parties, qui a permis de mettre un terme au conflit qui sévissait en Guinée-Bissau et de faire disparaître l'incertitude qui planait sur son avenir. Nous espérons qu'avec l'indépendance enfin réalisée les souvenirs du conflit s'estomperont vite. Nous espérons également que le nouvel Etat grandira en force et en unité, jouissant de l'amitié de ses voisins africains, du Portugal et de la communauté mondiale tout entière.

109. Ce n'est pas la première fois cette année que le Conseil de sécurité a pour tâche de recommander l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un Etat né d'un conflit. Au début du mois de juin, le Conseil a, à l'unanimité, recommandé l'admission de la République populaire du Bangladesh. L'admission prochaine du Bangladesh et de la Guinée-Bissau est le témoignage de l'acquisition, par une voie dure et violente, de la qualité d'Etat. Toutefois, cette expérience permettra sans doute à ces Etats de jouer leur rôle dans les affaires internationales avec une maturité supérieure à celle que l'on pourrait attendre autrement des nations nouvellement créées.

110. Ce vote est important non seulement en raison de ce qui a été accompli aujourd'hui, mais également en raison de ce à quoi il peut conduire à l'avenir. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que ma délégation souhaite voir une solution rapide et satisfaisante de la situation dans les autres territoires portugais d'Afrique sur la base des déclarations récentes faites par le Gouvernement portugais, qui reconnaît le droit des peuples de ces territoires à l'autodétermination et à l'indépendance. Assurément, le fait que la Guinée-Bissau jouisse aujourd'hui de l'appui et de

l'approbation du Gouvernement portugais en formulant cette demande est en soi une indication de la mesure dans laquelle un changement est intervenu. Nous faisons totalement crédit à la sincérité du Gouvernement portugais quant à ses intentions déclarées. La nouvelle politique du Portugal ne sera pas sans effet sur les régions se trouvant en dehors des territoires les plus immédiatement concernés, notamment sur le reste de l'Afrique australe. C'est donc aujourd'hui pour nous, et je pense pour l'Organisation tout entière, un heureux présage pour l'avenir.

111. Permettez-moi enfin de dire que, bien que mon pays n'ait pas eu une longue ou une étroite association avec la Guinée-Bissau, nos vœux sincères pour sa prospérité future n'en sont pas moins vifs. Nous espérons que, dans les années à venir, nous entretiendrons avec ce pays des relations cordiales.

112. M. SALAZAR (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation voudrait, pour expliquer son vote, revenir sur la résolution qui vient d'être adoptée et qui contient la recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale d'admettre la République de Guinée-Bissau comme Membre de l'Organisation. En contribuant par son vote à la décision qui a été prise par le Conseil, ma délégation tient à déclarer qu'elle a agi ainsi avec une satisfaction véritable.

113. Comme d'habitude, ma délégation partage la satisfaction qui s'exprime ici chaque fois qu'il s'agit de transmettre à l'Assemblée générale une recommandation visant à admettre un nouveau Membre à l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où nous avons toujours soutenu que le caractère universel de l'Organisation s'affirme davantage chaque fois que celle-ci s'enrichit d'un nouvel Etat.

114. Par ailleurs, nombreuses sont les raisons pour lesquelles ma délégation se félicite que la Guinée-Bissau ait bénéficié aujourd'hui de la recommandation du Conseil de sécurité et elle espère fermement que la prochaine session de l'Assemblée générale verra la réalisation de cette admission grâce à l'approbation que lui donnera toute la communauté internationale.

115. L'une des raisons qui ont encouragé ma délégation est due à la volonté opiniâtre et admirable qui a permis au peuple de la Guinée-Bissau, grâce à une longue lutte, de conquérir son droit légitime d'exister en tant que nation indépendante et souveraine. Il est certain qu'il n'y a aucune raison, en aucune partie du monde, pour que subsistent des formes de domination coloniale au détriment des nations qui aspirent à l'autodétermination. Mais il est vrai aussi que si les nations assujetties ne montrent pas leur désir d'accéder à l'indépendance la situation coloniale peut persister longtemps encore.

116. Grâce à son admission à l'Organisation des Nations Unies, la République de Guinée-Bissau est un petit pays de plus qui vient faire partie de l'Organisation, et c'est là une raison supplémentaire de la sympathie de ma délégation à son endroit.

117. Il est bon de s'arrêter quelque peu sur l'identité naturelle liant les petits pays qui doivent se protéger et s'aider réciproquement dans un monde où les nations développées et puissantes ont une prédominance excessive. Cette prédominance est telle que, lors de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, celle-ci a accordé des droits et des prérogatives spéciaux à ce que l'on appelle les cinq grandes puissances. On avait alors la conviction très ferme qu'il fallait établir un équilibre en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales et que cet équilibre devait être réalisé grâce au mécanisme — en particulier au Conseil de sécurité — qui rendait seul possible la prise de grandes décisions avec l'accord des cinq grandes puissances.

118. Sans vouloir mettre en cause ce système qui repose sur l'équilibre des forces économiques et militaires établies, nous devons souligner que la paix et la sécurité internationales, pour durer, ont besoin du concours d'un autre grand secteur important du monde : les nations pauvres et sous-développées, qui sont pour la plupart de petits pays. Ce sont de vastes zones de pauvreté, instables, car il ne saurait y avoir de stabilité dans la pauvreté, et elles constituent les foyers les plus dangereux de menaces possibles à la paix et à la sécurité internationales.

119. Les réalités du monde d'aujourd'hui l'ont prouvé : à l'hypothèse qui a prévalu dès la création de l'Organisation et selon laquelle la paix ne saurait être préservée que grâce à l'entente des grandes puissances, nous devons maintenant ajouter un nouveau postulat; en effet, l'histoire récente a prouvé que l'on ne saurait assurer la paix sans la participation résolue des petites nations du monde. Il est important qu'elles soient toutes représentées à l'Organisation des Nations Unies, qui leur fournit une instance où exposer leurs difficultés et contribuer au maintien de la paix dans ce monde dont elles font partie.

120. Le Costa Rica se félicite de voir la République de Guinée-Bissau indépendante. Nous souhaitons à son peuple et à ses dirigeants les plus grand succès et nous nous réjouissons de voir leur pays bientôt admis à l'Organisation des Nations Unies.

121. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a été très heureuse d'appuyer la recommandation du Comité d'admission de nouveaux Membres à l'effet que le Conseil recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a examiné avec soin la demande d'admission présentée par le Commissaire principal du Conseil des commissaires d'Etat de la République de Guinée-Bissau, M. Francisco Mendes, et a décidé à l'unanimité que la Guinée-Bissau était dûment qualifiée pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. A ce propos, nous avons pris acte de l'engagement solennel du Commissaire principal d'accepter et de respecter les obligations contenues dans la Charte.

122. Le Gouvernement australien a suivi avec le plus vif intérêt et avec bienveillance, aussi bien au Comité spécial des Vingt-Quatre dont nous faisons partie que durant la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, les progrès

de la Guinée-Bissau vers l'indépendance, maintenant acquise en dépit de la perte tragique de son premier grand chef, Amílcar Cabral. Il convenait que les revendications de la Guinée-Bissau soient dûment exposées à l'Organisation, et c'est pourquoi ma délégation a appuyé l'inscription du point 107 à l'ordre du jour de la dernière session de l'Assemblée générale⁶. A cette occasion, ma délégation a déclaré que l'Australie appuyait les buts et objectifs des mouvements de libération nationale qui luttent pour libérer les peuples africains du colonialisme et entendait maintenir les contacts avec le PAIGC en Guinée-Bissau, ce qui fut fait grâce à la création de la mission d'observateurs de la Guinée-Bissau à New York et à la reconnaissance *de facto* par le Gouvernement australien, en juin dernier, de la Guinée-Bissau.

123. Le fait que le Conseil ait recommandé aujourd'hui à l'unanimité d'admettre la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies est dû dans une large mesure, nous le reconnaissons tous, au changement spectaculaire et long-temps espéré de la politique du Portugal envers les territoires africains. Mon gouvernement a suivi avec intérêt et sympathie les progrès rapides et constructifs accomplis dans cette voie depuis avril dernier, et il a pris acte en particulier du communiqué publié à Lisbonne le 3 août durant la visite du Secrétaire général, communiqué par lequel le Portugal a précisé ses intentions futures touchant ses territoires d'outre-mer. Nous avons maintenant pris connaissance avec plaisir de la déclaration faite le 11 août par le Ministre des affaires étrangères du Portugal à l'effet que son pays entendait reconnaître sous peu *de jure* la République de Guinée-Bissau, dès que seraient conclus les accords entre le Gouvernement portugais et le PAIGC pour le transfert progressif des pouvoirs administratifs.

124. Hier, à midi, à Canberra, le Ministre australien des affaires extérieures, le sénateur Don Willesee, a annoncé la décision du Gouvernement australien de reconnaître pleinement *de jure* la République de Guinée-Bissau. Rappelant que l'Australie avait déjà déclaré appuyer les aspirations du peuple de la Guinée-Bissau et reconnu *de facto* la République, le sénateur Willesee s'est félicité de la décision du Gouvernement portugais de reconnaître dans un proche avenir l'Etat nouveau. Il a dit que l'Australie appuierait sans réserve la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la Guinée-Bissau et s'est déclaré convaincu que les relations cordiales déjà établies entre les deux pays se renforceraient lorsque la Guinée-Bissau viendrait occuper parmi les nations du monde sa place légitime.

125. Le sénateur Willesee a dit également qu'il escomptait une accélération du processus de décolonisation et de la lutte contre le racisme en Afrique australe; il en a appelé à tous les intéressés pour qu'ils favorisent une solution rapide et pacifique de tous les problèmes découlant de l'occupation coloniale et de l'injustice raciale dans cette région. Il a ajouté, à ce propos, que l'intention déclarée du Gouver-

nement portugais d'accorder l'indépendance à ses territoires africains était particulièrement bienvenue.

126. Ma délégation compte que bientôt la mission d'observateurs de la Guinée-Bissau deviendra mission permanente d'un Membre de l'Organisation. Nous entendons maintenir et affermir les contacts cordiaux et fructueux déjà établis avec ses représentants.

127. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*): Parlant en tant que représentant de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES, j'exprime la profonde satisfaction que nous a causée l'adoption par le Conseil de sécurité de la décision de recommander à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un nouvel Etat africain, le plus jeune : la République de Guinée-Bissau.

128. Cet acte est un nouveau pas important sur la voie de la libération totale du continent africain de la domination coloniale, et de sa transformation en un continent de peuples délivrés de l'oppression, un continent d'Etats indépendants et souverains dont la voix puissante peut être entendue non seulement aux Nations Unies mais dans le monde entier.

129. Conformément à la politique léniniste d'égalité, de liberté et d'indépendance pour tous les peuples, l'Union soviétique n'a cessé de combattre pour l'élimination totale, inconditionnelle et définitive du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*, et pour la complète égalité de droits pour tous les peuples. Nul ne l'ignore. Il peut être utile de rappeler, à cet égard, qu'il y a maintenant plus de 50 ans que le fondateur de l'Etat soviétique, le grand Lénine, donna les instructions suivantes à la délégation soviétique à la conférence internationale de Gênes, en 1922 — et je souligne que c'était la première fois que la jeune République soviétique participait à une telle conférence : "Notre programme international doit amener tous les peuples colonisés à participer aux relations internationales."

130. C'est pour cette raison que les peuples colonisés qui luttent pour leur liberté et leur indépendance, ainsi que les Etats qui se sont engagés sur la voie de l'indépendance politique et de la souveraineté ont toujours trouvé et trouveront toujours dans l'Union soviétique un allié véritable et un ami prêt à les soutenir et à leur fournir l'aide nécessaire. Tant sur le plan bilatéral qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies, l'Union soviétique a toujours soutenu et continue de soutenir les Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine en voie de développement. Point n'est besoin de rappeler que, dans son activité pratique, l'Union soviétique a toujours résolument défendu les peuples opprimés et a fait tout ce qui lui était possible pour appuyer leur lutte pour la libération nationale et l'indépendance. Je n'en veux pour confirmation que la déclaration faite par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Leonide Brejnev, lors de l'attribution du Prix international Lénine pour le renforcement de la paix entre les peuples. Voici ce qu'il a dit :

⁶ Occupation illégale par les forces militaires portugaises de certains secteurs de la République de Guinée-Bissau et actes d'agression commis par elles contre le peuple de la République.

“Nous avons toujours estimé, et nous continuons d'estimer, qu'il est de notre devoir inéluctable, résultant de nos convictions communistes et de notre morale socialiste, d'apporter l'aide la plus large aux peuples qui luttent pour la juste cause de la liberté. Il en a toujours été ainsi et il en sera toujours ainsi.”

Telle a été la politique constante de l'Union soviétique à l'égard de la lutte des peuples colonisés pour la liberté et l'indépendance.

131. Partant de cette politique de principe, l'Union soviétique a toujours appuyé la lutte héroïque du peuple de la République de Guinée-Bissau pour sa libération complète, son indépendance nationale et sa liberté; elle a toujours appuyé ce peuple moralement et politiquement et elle lui a fourni une aide matérielle. Après la proclamation d'indépendance de la Guinée-Bissau, l'Union soviétique s'est empressée de reconnaître ce pays en tant que nouvel Etat souverain et indépendant et a établi des relations diplomatiques avec lui. Etant donné les liens d'amitié et de coopération totale qui existent entre l'Union soviétique et la République de Guinée-Bissau, l'Union soviétique a fourni un appui actif à la demande d'admission du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies. La délégation de l'Union soviétique constate avec satisfaction que la lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Secrétaire général par le Commissaire principal du Conseil des commissaires d'Etat de la République de Guinée-Bissau, souligne “que la République de Guinée-Bissau accepte les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et qu'elle s'engage solennellement à accomplir ces obligations” [voir S/11393].

132. Quiconque a suivi avec sympathie le sort de ce pays et a aidé le peuple de la Guinée-Bissau dans sa lutte héroïque sait que le jeune Etat indépendant d'Afrique que nous avons décidé d'admettre à l'Organisation des Nations Unies a été forgé dans le feu d'une lutte de libération nationale des peuples d'Afrique pour l'élimination totale de la domination coloniale dans ce continent. Le peuple de la Guinée-Bissau a conquis sa liberté par une lutte armée héroïque contre la domination coloniale. Dans ce combat, le grand fils de ce pays, Amílcar Cabral, a donné sa vie. Son nom a déjà été mentionné aujourd'hui dans les déclarations de plusieurs membres du Conseil de sécurité. Beaucoup d'entre nous, et moi-même, avons rencontré Amílcar Cabral et avons parlé avec lui à l'Organisation des Nations Unies et en Afrique. Nous nous rappellerons toujours ce révolutionnaire courageux, ce combattant infatigable pour la liberté et l'indépendance de la Guinée-Bissau et pour la libération de tous les peuples africains.

133. En septembre 1973, à sa première session, l'Assemblée nationale populaire, exprimant la volonté souveraine du peuple de la Guinée-Bissau, proclamait solennellement l'indépendance de ce pays et adoptait sa constitution. Cette constitution déclare que “la Guinée-Bissau est une république souveraine, démocratique et anticolonialiste”⁷.

⁷ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes, point 107 de l'ordre du jour, document A/9196 et Add. 2, annexe II, art. 1.

134. Dans l'acte de proclamation de l'Etat de Guinée-Bissau, il est dit que ce pays établira ses relations avec les autres Etats sur “les principes de la coexistence pacifique, du respect mutuel de la souveraineté nationale, de la non-agression, de la non-ingérence dans les affaires intérieures”⁸.

135. Il y a lieu de souligner que les changements qui se sont produits ces dernières années, la tendance à la détente et l'établissement de relations normales de coopération entre les Etats, quel que soit leur régime social, grâce aux activités collectives des pays de la communauté socialiste, ont créé une situation plus favorable aux mouvements de libération nationale, ce qui a permis aux peuples qui sont encore sous le joug colonial de secouer leurs chaînes et de parvenir à l'indépendance et à la liberté.

136. Toutes les forces progressistes de paix se sont réjouies de l'avènement de ce nouvel Etat. Elles y ont vu à juste titre une nouvelle et importante victoire dans le combat des peuples africains pour l'élimination totale du colonialisme en Afrique. A sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 3061 (XXVIII), s'est félicitée de l'accession à l'indépendance du peuple de la Guinée-Bissau, qui a créé l'Etat souverain qu'est la République de Guinée-Bissau.

137. Il serait difficile de surestimer l'importance de la conquête de l'indépendance et de la souveraineté nationale par le peuple de la Guinée-Bissau. Dans son télégramme de félicitations adressé au Secrétaire général du PAIGC, Aristides Pereira, à l'occasion de la proclamation de la République, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Leonide Brejnev, a déclaré :

“Les succès du mouvement de libération nationale, inspiré par votre parti, sont une contribution importante à la lutte des peuples africains et de toutes les forces anti-impérialistes pour la libération nationale des peuples asservis, pour la paix et le progrès social.”

138. Dans leur message au Président de la onzième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, le Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, le camarade Podgorny, et le Président du Conseil des ministres de l'URSS, le camarade Kossyguine, en juillet de cette année, ont déclaré que l'année écoulée depuis la dernière session de l'OUA avait été marquée par de grands succès des peuples africains dans la lutte pour l'affermissement de leur souveraineté nationale, pour le renforcement de leur indépendance politique et de leur autonomie économique et pour l'élimination des derniers foyers du colonialisme, du racisme et de l'apartheid. Dans ce message, nous lisons entre autres :

“La grande conquête des forces de libération nationale a été la création d'un nouvel Etat africain indépendant, la République de Guinée-Bissau, qui a été reconnu par l'immense majorité des Etats Membres de l'Organisation

⁸ *Ibid.*, document A/9196 et Add. 2, annexe I.

des Nations Unies. Le renversement du régime fasciste du Portugal est dû, pour une bonne part, aux succès des mouvements de libération nationale en Guinée-Bissau, en Angola et au Mozambique, ce qui a créé des conditions nouvelles et plus favorables à la mise en œuvre dans l'immédiat du droit inaliénable des peuples de ces pays à l'indépendance et à la souveraineté."

139. Relevant ce lien entre les mouvements de libération nationale de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de l'Angola et les changements progressistes qui se déroulent au Portugal même, il faut rappeler la sage leçon de Karl Marx : "Aucun peuple ne saurait être libre tant qu'il en asservit d'autres."

140. Pendant le peu de temps qui s'est écoulé depuis qu'elle existe, la République de Guinée-Bissau a déjà établi des liens internationaux solides. Elle a reçu, comme on l'a dit, une large reconnaissance internationale. Près de 90 Etats ont établi avec elle des relations diplomatiques. A preuve de l'autorité internationale de la République de Guinée-Bissau, je citerai le fait que 41 Etats africains ont soutenu sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que tout le groupe des pays asiatiques, 20 Etats arabes et tout le groupe des pays non alignés, ce qui a été communiqué officiellement au Président du Conseil de sécurité, au nom de ces groupes, comme je l'ai dit tout à l'heure, par le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Rahal. En qualité de président du groupe des pays socialistes et d'Europe orientale, pour le mois d'août, je suis habilité à déclarer que ce groupe appuie aussi sans réserve l'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies.

141. La jeune République est entrée définitivement dans la famille des Etats africains indépendants. Elle est membre de cet organe international important qu'est l'Organisation de l'unité africaine. Les conquêtes et les succès du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau dans le domaine du développement économique et social sont déjà bien connus.

142. La large participation de la République de Guinée-Bissau à la vie internationale posait déjà depuis longtemps la question de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Cette question était cependant bloquée par la politique colonialiste de l'ancien régime fasciste du Portugal et par certains de ses alliés et amis des blocs militaires et politiques. L'arrivée au pouvoir du nouveau Gouvernement portugais ouvre des possibilités réelles pour l'élimination des foyers de tension et des bastions du colonialisme en Afrique australe. Elle crée de nouvelles conditions pour la mise en œuvre du droit des peuples qui étaient jusqu'ici sous la domination coloniale portugaise à une existence souveraine et indépendante.

143. A cet égard, ma délégation se félicite de la déclaration du Gouvernement portugais dans laquelle celui-ci se déclare prêt à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies à la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Nous

nous félicitons également de la déclaration publiée récemment par le Gouvernement portugais dans laquelle ce dernier se dit prêt à reconnaître la République de Guinée-Bissau en tant qu'Etat indépendant et à appuyer sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies.

144. L'Union soviétique, dans sa politique étrangère, suit constamment les préceptes du grand Lénine, qui recommandait de renforcer la solidarité envers les peuples qui luttent pour leur libération nationale et sociale et de les aider et de les appuyer. C'est là une politique inébranlable. Elle a été rappelée et réaffirmée à nouveau par le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique et a trouvé son expression dans le Programme de paix et d'amitié entre les peuples qu'a proclamé et adopté le Congrès.

145. La recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale visant à ce que celle-ci admette la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies est un grand pas qui montre que ce jeune Etat indépendant est désormais largement reconnu. Nous sommes convaincus que, dès les premiers jours, à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, la République de Guinée-Bissau prendra sa place parmi les Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies, et c'est avec plaisir que nous accueillerons ses représentants à l'Assemblée générale, dans ses différents organes et dans les autres organes de l'Organisation et que nous travaillerons avec eux au service de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'en vue de l'élimination des derniers foyers du colonialisme et du racisme.

146. Nous sommes certains que, dans un proche avenir, le Conseil de sécurité examinera la demande d'admission d'autres Etats souverains qui naîtront dans les territoires des anciennes possessions coloniales portugaises que sont l'Angola et le Mozambique.

147. En conclusion, ma délégation voudrait dire combien elle se réjouit de l'accord intervenu entre l'Union soviétique et la République de Guinée-Bissau, en vertu duquel sont établies et doivent se développer des relations d'amitié et de coopération entre nos peuples. Ce sentiment a trouvé son expression dans la déclaration qui a été proclamée à la fin de la visite en URSS d'une délégation de la République de Guinée-Bissau en novembre 1973, et je cite :

"Constatant avec plaisir que les relations amicales entre l'Union soviétique et la République de Guinée-Bissau ne cessent de croître et de se développer, les parties déclarent qu'elles continueront de travailler à l'élargissement de la coopération entre les deux pays et à l'établissement de liens entre leurs organisations d'Etat et autres organisations."

148. Parlant maintenant en tant que PRESIDENT et avant de donner la parole aux orateurs suivants, je tiens à vous informer de ce qui suit. Le représentant du Maroc a adressé une lettre au Président du Conseil demandant à être invité à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question à l'ordre du jour. S'il n'y a pas d'objections, et conformément à la pratique et au règlement intérieur

provisoire, je me propose d'inviter le représentant du Maroc à prendre part, sans droit de vote, à la discussion de la question.

Il en est ainsi décidé.

149. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : J'invite donc le représentant du Maroc à occuper le siège qui lui est réservé sur les côtés de la salle du Conseil. Il est entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil quand son tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. R. Lahlou (Maroc) occupe le siège qui lui est réservé sur les côtés de la salle du Conseil.

150. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : Le Président du Conseil a également reçu une lettre du représentant permanent du Brésil, l'ambassadeur Frazão, qui a trait directement à la question de l'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies. Comme cette lettre a été reçue au cours de la séance du Conseil et n'a pas encore été distribuée en tant que document officiel, je demanderai au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité de bien vouloir en donner lecture à l'intention des membres du Conseil.

151. M. SHEVCHENKO (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité) [*interprétation de l'anglais*] : La lettre se lit comme suit :

[L'orateur donne lecture du document distribué ultérieurement sous la cote S/11440.]

152. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est M. Salim, président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, connu également sous le nom de Comité des Vingt-Quatre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

153. M. SALIM (Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour cette occasion qui m'est donné de m'adresser au Conseil de sécurité en cette occasion historique alors que le Conseil vient d'accepter à l'unanimité la demande d'admission de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies.

154. Qu'il me soit également permis de dire, monsieur le Président, combien je suis heureux de vous voir présider les délibérations du Conseil de sécurité alors qu'il adopte une décision aussi importante. L'appui sans réserve et continu de votre pays à la lutte menée par la Guinée-Bissau et le Cap-Vert pour l'autodétermination et l'indépendance est trop connu pour être répété. Votre dévouement personnel

en tant que représentant compétent et efficace de l'Union soviétique, qui s'est solidarisée avec la lutte des peuples coloniaux en vue d'accéder à l'autodétermination et à l'indépendance, se passe également de commentaires.

155. Cette occasion est véritablement historique, et surtout pour ceux d'entre nous qui, au Comité spécial, depuis sa création, ont suivi de près la lutte héroïque menée par le peuple de la Guinée-Bissau, sous la direction dynamique du PAIGC, en vue de se libérer totalement du joug colonial et d'aboutir à la proclamation, en septembre dernier, de son indépendance et de son unité nationale. Cette réalisation dramatique a suivi plus d'une décennie de souffrances et d'effusions de sang consenties par le peuple de ce pays, qui a connu l'une des formes d'oppression les plus inhumaines et les plus brutales jamais pratiquées par un régime colonialiste à l'égard d'un peuple dépendant. Cette réalisation importante a montré une fois pour toutes que la domination coloniale et étrangère des peuples africains était vouée à un échec irréfutable.

156. Il nous appartient sans doute aujourd'hui de rendre un hommage solennel à ces nombreux combattants courageux qui ont sacrifié leur vie dans les territoires coloniaux pour la cause de la liberté. Nous pensons tout spécialement à notre frère Amílcar Cabral, ancien secrétaire général du PAIGC, fier fils de l'Afrique et grand homme d'Etat d'une lucidité extraordinaire, qui a si remarquablement contribué à la lutte pour l'émancipation des peuples coloniaux. Le fait que nous soyons aujourd'hui témoins de l'adoption des mesures qui vont permettre l'admission de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies prouve clairement que les idéaux auxquels Amílcar Cabral a consacré sa vie ne se sont pas éteints avec sa disparition. Bien au contraire, ces idéaux continuent d'inspirer des millions d'êtres humains en Angola, au Mozambique, au Cap-vert, en Namibie, au Zimbabwe et partout ailleurs où il y a des peuples qui souffrent encore du joug colonial et aspirent à l'indépendance et à la liberté. Ce sont ces idéaux et ceux d'autres héros africains de la liberté, comme Eduardo Mondlane, premier président du FRELIMO, qui, en fin de compte, ont entravé le fascisme portugais le 25 avril dernier. Car nul ne saurait nier que c'est la détermination et le dévouement des peuples courageux des territoires dominés par le Portugal qui ont enfin amené le Portugal à apporter les changements si longtemps attendus dans sa politique, prouvant ainsi à nouveau qu'aucun acte de répression, de violence ou d'assassinat ne peut arrêter le courant irréversible de la lutte pour la libération.

157. La victoire obtenue par le peuple de la Guinée-Bissau est une grande source d'inspiration pour tous ceux qui se consacrent à la libération du continent africain et, en particulier, des régions qui sont encore sous domination coloniale. Cette victoire apporte aux peuples africains un nouvel espoir que leur but visant à libérer totalement leur continent sera bientôt atteint. La victoire que nous célébrons aujourd'hui contribuera à renforcer la lutte qui se poursuit dans les territoires qui sont encore sous le joug colonial. Il s'agit, avant tout, de la victoire des peuples africains et de tous les peuples du monde qui luttent pour la

justice. Il s'agit également d'une victoire pour le peuple portugais.

158. Cependant, il est important de souligner que l'acceptation par le Conseil de sécurité de la demande d'admission de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies ne constitue qu'une partie du triomphe de ce peuple. Le triomphe total ne viendra qu'avec la liquidation définitive du colonialisme portugais dans les îles du Cap-Vert et avec la réunion du peuple de la Guinée-Bissau avec celui du Cap-Vert. La création d'un Etat uni et indépendant formé par la Guinée-Bissau et le Cap-Vert a été l'objectif du PAIGC dès les premiers jours. Depuis 18 ans, tout d'abord sous la direction avisée d'Amílcar Cabral et ensuite de ses dirigeants actuels, le PAIGC poursuit cet objectif sans équivoque. Une lutte armée s'est poursuivie en Guinée-Bissau pendant plus de 12 ans. Même s'il n'y a pas eu de lutte armée dans les îles du Cap-Vert, le peuple de ces îles n'en désire pas moins l'indépendance et l'unité, comme le montrent l'organisation politique clandestine et la mobilisation en masse du peuple des îles sous la direction courageuse du PAIGC.

159. J'espère donc fermement que le Gouvernement portugais prendra les mesures nécessaires pour décoloniser les îles du Cap-Vert et créer des conditions de nature à amener l'unification de ces îles avec l'Etat dont l'admission à l'ONU vient d'être recommandée aujourd'hui par le Conseil de sécurité. C'est parce que nous sommes conscients de la ferme détermination du PAIGC de lutter par tous les moyens dont il dispose contre toute tentative tendant à dresser des obstacles sur la voie de la liberté et de l'unité des peuples de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert que je voudrais de cette tribune lancer un appel fervent au Gouvernement portugais — de la bonne volonté duquel nous nous félicitons tous — pour qu'il poursuive la voie de la décolonisation jusqu'à son aboutissement logique et pour qu'il ne fléchisse pas et ne succombe pas à des tentations qui ne feraient que créer des obstacles et causer des souffrances inutiles.

160. Il n'est pas exagéré de dire que l'évolution de la situation du Portugal et les déclarations catégoriques faites ces derniers jours par le Gouvernement de ce pays permettent un grand optimisme. A cet égard, c'est avec une satisfaction particulière que je voudrais prendre acte de la récente communication envoyée au Secrétaire général par le Gouvernement portugais énonçant des politiques concrètes à l'égard des territoires intéressés. Je pense que c'est une communication des plus positives. Nous rendons hommage au peuple portugais pour avoir rendu possible une telle communication. J'espère sincèrement que la teneur de cette communication prendra forme concrète dans les plus brefs délais possibles. Tout comme j'ai lancé un appel pour le territoire du Cap-Vert, je voudrais maintenant déclarer en termes très fermes que le moment est venu pour le Gouvernement portugais de poursuivre immédiatement, comme il s'est engagé à le faire, jusqu'à leur conclusion rapide les entretiens avec les mouvements de libération nationale, représentants authentiques du peuple, en vue du prompt transfert des pouvoirs aux peuples de l'Angola et du Mozambique.

161. L'expérience nous a appris que les mouvements de libération sont plus que prêts à assumer leurs responsabilités. Il va sans dire qu'ils ont fait preuve de la même énergie et de la même résolution lorsqu'il s'est agi de négociations sincères que lorsqu'ils ont été obligés de prendre les armes. Mais nous sommes à un moment très difficile où la confiance et la bonne foi sont essentielles à un effort visant à mettre un terme aux 500 années de domination coloniale portugaise en Afrique. A cet égard, il ne faudrait rien faire qui puisse semer le doute parmi la population des territoires intéressés quant aux véritables intentions de la puissance coloniale. On a beaucoup parlé de la possibilité d'organiser un référendum. Nous prenons note du fait que cette question est maintenant presque abandonnée. Il ne peut et ne pourrait en être autrement. En effet, comment peut-on demander sérieusement au peuple du Mozambique, au peuple de l'Angola et au peuple des îles du Cap-Vert — après tant de souffrances et après tant de sacrifices consentis pour leur liberté — s'ils désirent ou non cette liberté ? Pour paraphraser une éloquente déclaration faite récemment par notre frère Samora Machel, président du FRELIMO, comment peut-on demander à un esclave déjà en rébellion s'il désire ou non sa liberté ? En fait, si je puis établir une analogie plus rapprochée, je dirai que demander aux peuples coloniaux s'ils veulent ou non leur liberté équivaut à demander au peuple portugais s'il désire ou non le fascisme après les événements du 25 avril. Le mouvement des forces armées et le peuple portugais dans son ensemble ont rejeté catégoriquement le fascisme. C'était là, en vérité, un référendum. De même, en organisant la résistance, en prenant les armes, les peuples des territoires sous domination portugaise ont indiqué sans ambiguïté au Portugal, et en fait au monde entier, qu'ils voulaient la libération et non pas la poursuite de leur servitude. Il ne devrait par conséquent pas y avoir d'équivoque à ce sujet.

162. L'histoire suit son cours. Les membres du Comité spécial se réjouissent des changements qui se produisent tout en veillant à ce qu'il n'y ait aucune manœuvre visant à contrarier le courant irréversible de la libération. Nous saluons l'admission prochaine de la Guinée-Bissau à l'Organisation comme une victoire commune des forces de la liberté et de l'humanité. Nous nous félicitons de la décision du Gouvernement portugais de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et notamment avec le Comité spécial en ce qui concerne l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

163. Nous escomptons et nous espérons que très bientôt nous verrons, dans un Cap-Vert libre, se créer une situation permettant de préciser le processus d'une union entre les peuples de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert conformément à leurs aspirations légitimes et à la position adoptée par le PAIGC dès le début de la résistance. Nous sommes également certains que dans un avenir très proche le Conseil examinera les demandes d'admission du Mozambique, sous la direction incontestable du FRELIMO, et de l'Angola, sous la direction compétente de ses mouvements de libération nationale. Nous pourrions alors tous voir s'ouvrir un nouveau chapitre, plus positif et plus dynamique, de l'histoire de l'Afrique et, en fait, de l'histoire du Portugal —

une ère d'amitié et de coopération entre des peuples souverains.

164. Je ne saurais conclure ma déclaration sans évoquer l'existence continue de la lutte et des souffrances des peuples opprimés de la Namibie et du Zimbabwe. A l'Organisation des Nations Unies, nous devrions saisir cette occasion pour affirmer une fois encore notre appui constant et notre solidarité à l'égard des peuples courageux de ces territoires afin qu'ils recouvrent leurs droits de l'homme fondamentaux et puissent jouir de leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. La communauté internationale devrait continuer de faire pression sur le Gouvernement sud-africain et sur le régime minoritaire illégal et raciste de Rhodésie du Sud jusqu'à ce que soit obtenue l'émancipation totale des Africains qui vivent dans ces territoires. En fait, que la victoire du peuple de la Guinée-Bissau soit un avertissement pour tous ceux qui s'adonnent à des activités visant à entraver la lutte pour la libération.

165. En vous exprimant ma reconnaissance, monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil, pour m'avoir invité à participer à cette discussion, je voudrais, au nom du Comité spécial, adresser les félicitations les plus chaleureuses et les meilleurs vœux du Comité à la nouvelle République en cette occasion. Nous attendons avec le plus vif intérêt de coopérer étroitement avec la Guinée-Bissau aux travaux des Nations Unies et ailleurs en vue de l'élimination des derniers vestiges du colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

166. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je remercie le Président du Comité spécial de ses aimables paroles à mon endroit.

167. Je vais maintenant donner la parole aux représentants d'Etats non membres du Conseil de sécurité qui ont exprimé le désir de prendre la parole au cours de cette séance. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

168. M. VEIGA SIMÃO (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession au poste de président du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je crois que c'est la dixième fois que vous assumez ces fonctions, ce qui montre combien votre vie a été consacrée à l'Organisation des Nations Unies. Par une heureuse coïncidence, c'est au cours de ce mois qu'à la suite du rétablissement des relations diplomatiques entre nos deux pays après une interruption de 50 ans le Président de la République portugaise a reçu les lettres de créance du nouvel ambassadeur de l'Union soviétique à Lisbonne.

169. Je tiens également à dire à tous les autres membres du Conseil de sécurité combien nous apprécions la possibilité qui nous est donnée de prendre la parole au cours de cette séance et aussi combien nous sommes reconnaissants à nombre des orateurs des aimables paroles qu'ils ont eues pour le Portugal, son histoire et son peuple.

170. La question inscrite à l'ordre du jour au Conseil – la demande d'admission de la nouvelle République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies – est d'importance historique pour mon pays. C'est la première fois que le Portugal se trouve devant l'organe le plus élevé de l'Organisation depuis que le mouvement des forces armées a pris les mesures qui ont restauré la démocratie et la liberté pour 25 millions de personnes. Depuis le 25 avril, les Portugais ont ouvert les voies larges et créatrices de la démocratie moderne avec foi et enthousiasme. C'est la deuxième République, sous la direction du président Spínola.

171. Le programme du mouvement des forces armées peut être complètement identifié avec les racines profondes des convictions démocratiques qui sont restées vivaces et ne se sont jamais éteintes dans le cœur de tous les citoyens portugais, depuis l'humble paysan du village le plus reculé jusqu'à l'intellectuel des milieux universitaires.

172. Conséquence manifeste et logique de ce programme, notre chef d'Etat a fait connaître à la nation, dans son message historique du 27 juillet, à la suite de la publication d'une loi constitutionnelle du Conseil d'Etat, le droit des territoires portugais à l'autodétermination et à l'indépendance. Ceci veut dire que le Gouvernement portugais a amorcé le processus de décolonisation en acceptant immédiatement le droit à l'indépendance politique des territoires sous administration portugaise dans des conditions et à des dates qui seront déterminées par consentement mutuel.

173. Comme symbole de son authenticité démocratique, le Portugal se félicitera de la présence d'observateurs des Nations Unies au cours des élections qui se tiendront dans ces territoires.

174. Les peuples doivent être maîtres de leur destin dans la liberté, la paix et la justice sociale.

175. En raison du fait que les conditions prévalant dans chaque territoire sont de nature différente, il est évident que la façon dont sera réalisé le processus de décolonisation ne sera pas la même pour chacun d'eux mais dépendra des circonstances particulières existant dans chacun d'eux.

176. La révolution portugaise des fleurs est une source de vie, et non une source de guerre ou de mort. Comme par le passé, où les Portugais révélaient à l'ancien monde des mondes nouveaux, des nations nouvelles sont sur le point de naître du Portugal et nous espérons qu'elles défendront la démocratie et seront des exemples de sociétés dépourvues de préjugés de race où chaque citoyen aura des possibilités égales et dans lesquelles ni la religion ni la couleur ne constitueront des causes de discrimination mais permettront plutôt d'instaurer un dialogue créateur grâce à un contact permanent et fructueux entre cultures différentes.

177. C'est dans ce contexte qu'au nom du Gouvernement portugais je réaffirme nos obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et notre engagement à une coopération pleine et étroite avec les organes de l'Organisation.

178. Le Gouvernement portugais est disposé à mettre en route le processus de décolonisation, à fournir tous les renseignements requis par l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et à mettre en œuvre la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et les autres résolutions pertinentes relatives aux territoires sous administration portugaise.

179. A cet égard, la communication du Ministre portugais des affaires étrangères au Secrétaire général lors de la visite historique qu'il a faite à Lisbonne est très claire : nous sommes prêts à transférer immédiatement l'administration à la République de Guinée-Bissau, à accélérer la décolonisation des îles du Cap-Vert en coopération étroite avec les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et à entamer des négociations officielles avec tous les autres mouvements de libération.

180. Le programme d'action élaboré par le Président de la République peut être comparé dans sa grandeur, sa responsabilité et son amour de l'humanité aux glorieuses années de l'épopée des découvertes portugaises. Permettez-moi d'extraire de ce texte ces mots d'espoir et de foi :

"Si nous pouvons, au cours de la vie et de l'histoire d'une nation, parler d'heure importante, c'est certainement au moment où cette nation recouvre sa vocation, sa physionomie véritable, sa personnalité réelle, son attitude authentique face au monde qui l'entoure. Aujourd'hui, cette heure de gloire a sonné pour le Portugal. C'est avec l'émotion la plus vive que je fais, devant le peuple portugais en métropole et outre-mer, en conformité parfaite avec nos traditions historiques et avec les idéaux qu'elles nous ont inspirés, la déclaration officielle que l'heure est venue de reconnaître le droit des populations de nos territoires d'outre-mer à prendre en main leur propre destinée."

181. Aucun peuple n'a souffert plus que les Portugais des erreurs faites pendant 13 années d'une guerre interminable et sans gloire. Cette guerre va maintenant se terminer et, pour ce qui est de la Guinée-Bissau, les forces des deux camps se conduisent comme les camarades de combat de nations sœurs du monde de langue portugaise.

182. A propos de l'admission de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous donner lecture du message transmis par mon gouvernement dans une lettre que le Ministre des affaires étrangères, M. Mário Soares, vous a adressée, monsieur le Président [S/11438] :

"Dans le discours-programme prononcé par le Président de la République le 27 juillet dernier, et dans la communication remise par le Ministre des affaires étrangères au Secrétaire général, le Portugal a exprimé sans équivoque son intention librement arrêtée de reconnaître la République de Guinée-Bissau.

La reconnaissance *de jure* de la République de Guinée-Bissau par le Portugal interviendra à une date rapprochée. Les mesures voulues seront prises à cet effet lorsque les pourparlers concernant le transfert progressif des pouvoirs, qui ont actuellement lieu entre le Gouver-

nement portugais et le PAIGC, seront parvenus à leur terme.

"Dans ces conditions, le Gouvernement portugais, en accord avec le PAIGC, a adressé une demande à tous les pays amis et alliés tendant à ce qu'ils entreprennent de reconnaître immédiatement la République de Guinée-Bissau et facilitent l'admission à l'Organisation des Nations Unies de ce troisième pays de langue portugaise."

En fait, le Ministre des affaires étrangères du Portugal a invité tous les ambassadeurs accrédités à Lisbonne à faire connaître ce point de vue, et je crois qu'un certain nombre de nations amies ont, au cours des deux derniers jours, annoncé leur reconnaissance. La lettre poursuit :

"Le Gouvernement portugais tient en outre à exprimer publiquement son intention de retirer aussi rapidement que possible ses forces militaires du territoire de la Guinée-Bissau et de n'y laisser, et cela à titre temporaire, que celles d'entre elles qui pourraient être demandées et déterminées par voie d'accord mutuel librement consenti.

"Le Gouvernement portugais souligne qu'il a l'intention, que partage le PAIGC, d'instaurer et de développer des relations de coopération active avec la République de Guinée-Bissau dans les domaines économique, culturel, technique et autres, sur la base de l'indépendance, du respect mutuel, de l'égalité et de la réciprocité d'intérêts et de rapports harmonieux entre les ressortissants des deux républiques."

183. Nous sommes certains que, de cette manière, notre pays fera une solide contribution à la paix et écrira une fois encore une page de l'histoire de l'humanité. Nous sommes fiers de nous rallier à toutes les nations qui défendent les idéaux démocratiques.

184. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Portugal des aimables paroles qu'il a adressées à l'Union soviétique et à son représentant au Conseil de sécurité.

185. J'invite maintenant le représentant de la Somalie à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

186. M. HUSSEIN (Somalie) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie vivement, monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil de m'avoir donné cette occasion de parler ici au nom du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, le Président du Conseil révolutionnaire suprême de la République somalie, Jaalle Mohammed Siad Barre.

187. Je commencerai, monsieur le Président, par vous féliciter, au nom du Président de l'OUA, d'occuper le fauteuil présidentiel en ce conseil pour le mois d'août. Je suis certain que votre sagesse et votre longue expérience vous permettront de régler au mieux les questions que le Conseil sera appelé à examiner sous votre présidence. A cette occasion, je puis vous assurer, ainsi que tous les membres du Conseil, de la coopération sans réserve de l'Organisation de l'unité africaine.

188. Ce m'est un grand plaisir de voir un représentant de votre délégation présider le Conseil au moment où il examine la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Guinée-Bissau. En effet, c'est votre délégation surtout qui a été à l'origine de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, cette résolution historique qui a permis à un grand nombre de pays d'accéder à l'indépendance et de devenir Membres à part entière de l'Organisation.

189. Cela ne veut pas dire, toutefois, que la lutte pour l'élimination totale de l'assujettissement de l'homme par l'homme, sous n'importe quelle forme et dans n'importe quelle mesure, est terminée. C'est pourquoi l'Organisation de l'unité africaine, au nom de laquelle mon pays a l'honneur de parler, avait adopté dès le début une position ferme, inébranlable, quant à la libération de tous les pays et de tous les peuples du joug de la domination étrangère. L'OUA s'est particulièrement engagée, comme il ressort des Déclarations de Lusaka et de Mogadiscio, ainsi d'ailleurs que de toutes les réunions au sommet de l'OUA, à œuvrer pour libérer les parties du continent africain qui subissent encore la plus odieuse des dominations — la discrimination raciale — et les horreurs de l'*apartheid*.

190. A cet égard, l'OUA note avec reconnaissance les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général pour assurer la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale. Je manquerais à mon devoir si je ne rendais un hommage spécial au Comité de la décolonisation, au Comité spécial de l'*apartheid* et au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, qui méritent nos éloges pour ce qu'ils ont fait, chacun de leur côté, en vue de coordonner les efforts de l'ONU et de l'OUA et d'apporter une aide efficace aux mouvements de libération. Ces efforts concertés ont permis des succès remarquables.

191. Enfin, et ce n'est pas le moins important, je veux relever le rôle de premier plan joué par les pays non alignés. De même, nous exprimons notre profonde reconnaissance aux pays et aux organisations non gouvernementales qui n'ont pas ménagé leur aide morale et matérielle aux mouvements de libération luttant pour l'indépendance.

192. Tous ces appuis, toutes ces contributions, n'ont fait que compléter, soulignons-le, les efforts et les sacrifices immenses consentis par les peuples des territoires intéressés, qui n'ont pas cessé, et qui continuent, de lutter pour la liberté.

193. Les membres du Conseil savent fort bien, j'en suis sûr, que plus de 80 Etats Membres de l'Organisation ont reconnu la souveraineté et l'indépendance de la République de Guinée-Bissau avant la déclaration récente et bienvenue du nouveau Gouvernement portugais. Maintenant, plus des deux tiers des Etats Membres ont reconnu la République. De ce fait, elle est déjà membre à part entière de l'OUA et, en tant que tel, a été élue à l'une des vice-présidences lors de la Conférence au sommet de l'OUA tenue récemment à Mogadiscio. Elle est également membre de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies.

194. L'admission de la République de Guinée-Bissau au sein de la communauté des nations renforcera le principe de l'universalité inscrit dans la Charte des Nations Unies. Aussi suis-je très heureux de m'associer à ceux qui, avant moi, ont chaleureusement félicité la République de Guinée-Bissau à cette occasion et de lui souhaiter la bienvenue parmi nous, certain qu'elle contribuera utilement à l'œuvre des Nations Unies.

195. Nous espérons ardemment que le Mozambique, l'Angola et les autres territoires africains encore sous administration portugaise pourront devenir Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies à la trentième session de l'Assemblée générale. L'accession de ces territoires à l'indépendance et leur admission à l'Organisation accéléreront sans aucun doute le processus d'élimination de la domination étrangère sous toutes ses formes odieuses dans le continent africain tout entier, et surtout dans sa partie méridionale, où les derniers vestiges du fascisme et de l'*apartheid* subsistent encore et où des injustices intolérables sont commises chaque jour par des régimes minoritaires illégaux contre les habitants légitimes de la région.

196. Nous croyons que les changements radicaux survenus récemment — depuis le 25 avril 1974 — dans la position du Portugal à l'égard des territoires africains sous son administration annoncent un nouvel esprit de coopération et de compréhension. Nous ne voulons certes pas minimiser le rôle important joué par le Gouvernement portugais, mais il serait injuste de ne pas reconnaître la part importante prise dans ces changements par les mouvements de libération nationale, changements qui bénéficieront tant au Portugal qu'aux territoires africains intéressés. Si ces changements étaient intervenus plus tôt, de nombreuses pertes en vies humaines et en biens matériels auraient pu être évitées. Cependant, comme dit le proverbe, "mieux vaut tard que jamais". Nous nous félicitons sincèrement de ces changements et nous croyons que, sans eux, le nombre des victimes et l'importance des pertes matérielles auraient augmenté inutilement.

197. Etant donné ce nouveau climat, je citerai un télégramme envoyé le 28 juillet 1974 par mon président, Jaalle Siad, en sa qualité de président en exercice de l'OUA, au Président du Gouvernement portugais, le général António de Spínola. Ce télégramme était ainsi conçu :

"Votre reconnaissance de l'indépendance de la Guinée-Bissau, ainsi que l'intention que vous avez annoncée d'octroyer l'indépendance au Mozambique, à l'Angola et aux autres territoires qui sont sous votre administration, est le début du rétablissement de relations normales non seulement entre votre pays et le continent africain mais, en particulier, entre le peuple portugais et les peuples de ces territoires.

"Cette mesure, qui part d'une bonne intention, créera sans l'ombre d'un doute un nouvel esprit durable de coopération et de compréhension entre l'Afrique et le Portugal.

"Ce nouvel esprit remplacera l'odieuse ère coloniale que connaissent ces territoires depuis 500 ans et viendra faire régner la coopération et la compréhension. Il

contribuera aussi à l'établissement de la paix et de la sécurité internationales.

"J'espère sincèrement que ceux qui privent les Africains et d'autres peuples du monde de leurs droits fondamentaux suivront cette nouvelle attitude réaliste du nouveau Gouvernement portugais pour que la paix et la prospérité règnent enfin dans l'ensemble du monde et que l'humanité puisse réaliser cet espoir qu'elle entretient depuis si longtemps de vivre dans la paix et le respect mutuel."

198. Il convient de relever ici que cet esprit de coopération et de compréhension, que mon président a souligné, est une confirmation directe des objectifs et des idéaux du regretté Amílcar Cabral, le fondateur du PAIGC, objectifs pour lesquels il a donné sa vie. La réalisation de ces objectifs est aussi la cause pour laquelle sont tombés bien d'autres dirigeants, bien d'autres combattants de la liberté des mouvements de libération. Je tiens à rendre hommage ici à la mémoire de tous ceux qui ont payé de leur vie cette juste cause. Ces héros sont morts, mais leurs noms trouveront une place impérissable dans les annales de l'histoire.

199. Avant de terminer, je voudrais rendre hommage au représentant du Gouvernement portugais pour sa déclaration, dans laquelle il s'est engagé formellement à poursuivre les négociations avec les dirigeants des autres territoires africains sous administration portugaise afin de trouver une solution immédiate permettant l'indépendance de ces territoires.

200. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la Somalie des paroles aimables qu'il a prononcées à l'égard de l'Union soviétique et de son représentant au Conseil de sécurité. Je le remercie aussi d'avoir bien voulu rappeler que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux fut adoptée par l'Organisation des Nations Unies sur l'initiative de l'Union soviétique.

201. J'invite maintenant le représentant du Togo à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

202. M. TOGBE (Togo) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole en ma qualité de président du Groupe africain pour le mois en cours.

203. A l'occasion de l'examen, par le Conseil de sécurité, de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République sœur de Guinée-Bissau, le Groupe africain, par ma voix, tient tout d'abord à exprimer sa sincère gratitude à vous-même, monsieur le Président, aux autres membres du Conseil et au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour la diligence toute particulière apportée dans la présentation et l'examen de cette demande d'admission. Le résultat probant de vos travaux souligne de façon irréfutable l'unanimité des sentiments au sein du Conseil.

204. En recommandant à la prochaine session de l'Assemblée générale l'admission à l'Organisation des Nations Unies

de la Guinée-Bissau en tant qu'Etat Membre souverain et indépendant, le Conseil de sécurité a pris une décision pertinente et conforme à la résolution 3061 (XXVIII) adoptée par l'Assemblée générale au cours de sa vingthuitième session, résolution qui reconnaît clairement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Guinée-Bissau, dont certains secteurs étaient et demeurent encore illégalement occupés par les troupes étrangères du Portugal.

205. Le peuple de Guinée-Bissau a conquis son indépendance à force de courage et par sa volonté inébranlable de résister jusqu'au bout à un envahisseur colonialiste redoutable et haineux, que l'idée de sa défaite imminente a livré aux pires folies jamais connues.

206. Le peuple de Guinée-Bissau, en demandant son admission à l'Organisation des Nations Unies, ne réclame rien d'autre que la reconnaissance solennelle et sans équivoque de son droit de vivre libre et en paix, comme tous les autres peuples rassemblés au sein de notre organisation. Ce droit ne saurait être soumis à un marchandage quel qu'il soit, parce qu'il constitue la pierre angulaire de notre organisation, qui ne reconnaît nulle part, à aucun peuple, le droit de dominer d'autres peuples.

207. A l'heure où nous parlons, la guerre n'a pas encore cessé en Guinée-Bissau. Les troupes ennemies continuent de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat libre, épris de paix. Nous assistons là à une situation contradictoire et inadmissible qui exige de la part du Conseil de sécurité une décision ferme et rapide, ordonnant, comme préalable, l'évacuation immédiate et complète des troupes portugaises de la Guinée-Bissau. Ce serait la meilleure occasion de mettre à l'épreuve la bonne foi des dirigeants actuels du Portugal, qui ont déclaré, après les récents entretiens qu'ils ont eus avec le Secrétaire général, qu'ils étaient décidés à coopérer pleinement avec notre organisation en ce qui concerne l'application des dispositions de la Charte.

208. La victoire éclatante que le peuple de la Guinée-Bissau a remportée sur le colonialisme et ses suppôts constitue une étape importante et encourageante dans la lutte de libération du continent africain de toutes les dominations étrangères. Elle est un exemple éloquent pour tous les combattants de la liberté encore en lutte pour leur liberté en Afrique ou ailleurs.

209. La situation qui prévaut actuellement en Angola et au Mozambique, avec les nombreux incidents et affrontements interraciaux de ces derniers jours, nous incite à redoubler de vigilance et de détermination, car le colonialisme et l'impérialisme portugais et leurs acolytes n'ont pas encore désarmé en Afrique, et ils profitent de toutes les occasions et de tous les prétextes pour y semer la division, la haine et la terreur.

210. Aujourd'hui, l'Afrique entière salue avec fierté la victoire de ses valeureux combattants de la liberté. Elle rend un hommage solennel et digne à la mémoire de tous ses

héros, en particulier, Amílcar Cabral, secrétaire général du PAIGC, et Eduardo Mondlane, secrétaire général du FRELIMO, tous deux lâchement assassinés. Elle réaffirme, une fois de plus, son appui total et indéfectible à la jeune république de Guinée-Bissau et à tous les mouvements de libération africains reconnus.

211. Le flambeau de la liberté continuera à briller partout en Afrique jusqu'à sa libération complète des forces de domination étrangère où qu'elles se trouvent.

212. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Togo des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

213. J'invite maintenant le représentant de l'Algérie à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

214. **M. TALEB-BENDIAB** (Algérie) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord, en ma qualité de représentant de l'Algérie et au nom du Groupe des pays non alignés auprès de l'Organisation des Nations Unies, à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de m'avoir autorisé à participer aux travaux du Conseil relatifs à la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit permis également de vous dire combien nous nous félicitons de voir cette réunion présidée par un représentant d'un grand pays ami avec lequel l'Algérie entretient des relations amicales et fécondes.

215. La question qui est soumise à l'examen du Conseil revêt une importance capitale pour les pays non alignés, qui ont toujours œuvré pour l'indépendance des peuples soumis à la domination et à l'exploitation coloniales. Dans leur déclaration sur la lutte de libération nationale, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunis à Alger du 5 au 9 septembre 1973, ont notamment souligné, et je cite :

"La politique de non-alignement, dont l'un des objectifs fondamentaux est la lutte pour l'indépendance et la sauvegarde de la souveraineté nationale, s'identifie pleinement à la lutte de libération des peuples opprimés contre tous les systèmes de domination et d'exploitation."

Cette politique s'est toujours inspirée des principes fondamentaux contenus dans la Charte des Nations Unies et tendant à promouvoir l'émancipation des peuples.

216. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de voir le Conseil de sécurité adopter, à l'unanimité de ses membres, la décision de recommander à l'Assemblée générale l'admission de la République de Guinée-Bissau, dont l'histoire, jalonnée de luttes et de sacrifices, nous rappelle combien il est vain d'arrêter ou d'entraver la marche d'un peuple décidé à recouvrer sa liberté et son indépendance nationales. Cette décision vient, en fait, couronner le juste combat que le peuple de la Guinée-Bissau n'a cessé de mener, soutenu en cela par de nombreux pays épris de justice et de paix. Elle reflète, en outre, une réalité tangible, puisque la majorité des Etats Membres de l'Organisation ont déjà reconnu l'indépendance de ce jeune Etat.

217. Il nous est agréable de souligner ici l'évolution positive de la politique du Gouvernement portugais, qui a manifesté son intention de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale visant à clore un chapitre sombre et douloureux de l'histoire coloniale. Nous souhaitons toutefois que le Gouvernement portugais concrétise rapidement dans les faits, et sans aucune ambiguïté, cette politique de décolonisation dans tous les territoires sous domination portugaise.

218. Nous tenons également à souligner combien nous apprécions les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et son secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour mettre en œuvre les nombreuses résolutions adoptées par notre organisation relatives à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples qui subissent encore le joug colonial.

219. Nous sommes heureux d'exprimer toute notre satisfaction pour la décision que vient de prendre le Conseil de sécurité. Nous nous en félicitons et nous aurons l'occasion d'exprimer aux représentants de l'Etat frère de Guinée-Bissau, membre de la famille des pays non alignés, toutes nos félicitations lorsque l'Assemblée générale confirmera la recommandation du Conseil.

220. Nous exprimons l'espoir que la mesure que vient de prendre le Conseil de sécurité et qui va dans le sens de l'histoire s'étendra dans les meilleurs délais à tous les autres peuples qui subissent encore la domination coloniale.

221. Les pays non alignés, quant à eux, ne ménageront aucun effort pour continuer à apporter leur soutien et à manifester leur solidarité à l'égard de tous les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance, animés en cela par leur volonté de promouvoir la paix et la justice dans le monde.

222. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de l'Union soviétique.

223. J'invite maintenant le représentant de la Guinée à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

224. **M. MADDY** (Guinée) : Monsieur le Président, au moment où le Conseil de sécurité vient d'examiner favorablement la demande d'admission de l'Etat indépendant de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Point n'est besoin de rappeler ici les relations amicales et de franche collaboration qui, depuis des années, existent entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

225. Le Conseil de sécurité, dont le rôle fondamental est de préserver la paix et la sécurité internationales grâce au respect des droits inhérents des peuples et des Etats,

consacre aujourd'hui encore un fait de haute importance à l'échelle de l'histoire. En recommandant à l'Assemblée générale l'admission de l'Etat libre de Guinée-Bissau comme Membre à part entière de l'Organisation, nous réparons une injustice que mon pays, la République de Guinée, n'a jamais cessé de dénoncer.

226. Si, hier, des théoriciens de la colonisation pouvaient, en toute tranquillité et dans le langage de la haine, dire ou écrire, pour tenter en vain de s'innocenter, que l'oppression d'un homme par un autre est une injustice qui remonte à des temps immémoriaux et est par conséquent contemporaine de l'homme, ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui plus qu'avant le combat pour la dignité prouve que l'assujettissement est, pour nous tous, une allergie qui requiert la liberté comme unique traitement. A cet égard, l'acte solennel du 24 septembre 1973 à Madina-Boé parle de lui-même.

227. Il n'est pas nécessaire de faire une rétrospective des combats qu'ont livrés et livrent encore les peuples de l'Angola, de la Guinée-Bissau, des îles du Cap-Vert et du Mozambique. Nous les connaissons suffisamment du fait qu'ils ont été à la base des événements survenus le 24 avril dernier, événements qui doivent donner la liberté et apporter la paix au peuple portugais. En demandant son admission à l'Organisation des Nations Unies, la République de Guinée-Bissau entend contribuer au renforcement de cette paix qui nous est si chère à tous. N'avait-elle pas, le 24 septembre 1973, lors de la proclamation de l'indépendance, déclaré accepter les obligations de la Charte des Nations Unies et s'engager solennellement à accomplir ces obligations ? La reconnaissance de ce pays par plus de 90 Etats Membres de l'Organisation est une preuve que la République de Guinée-Bissau est prête à coopérer d'une manière franche et loyale avec tous les Etats sans distinction.

228. La liberté est comme la lumière du soleil. Elle luit pour tous. Quiconque veut l'embrasser pour lui seul l'étreindra certainement le moins. Est-il besoin de rappeler que souvent des civilisations, après avoir joué un rôle prédominant dans l'évolution des sociétés, voient leurs valeurs se détériorer et leur rayonnement décroître ? Pourtant, les causes de cette désagrégation des qualités d'une civilisation ne sont rien d'autre que son incapacité à s'adapter aux conditions et aux modifications qui découlent directement d'une évolution qu'elle a elle-même provoquée ou engendrée. Telle fut la tragédie de nombreuses puissances colonisatrices. Tel sera le sort de tous ceux qui demeurent encore sourds devant la volonté des peuples.

229. Au-delà de la procédure traditionnelle qu'accomplit en ce jour le Conseil de sécurité, nous favorisons un progrès tout à la fois équitable et dynamique de l'ensemble des peuples dont les aspirations à la souveraineté, à l'indépendance, au bonheur et à la sécurité constituent les éléments moteurs du progrès universel et les forces positives du développement de la société universelle. Nous nous inclinons en même temps et pieusement devant la mémoire de tous ceux qui ont dédié leur vie à la paix. Dans cette glorieuse liste de héros, la figure du regretté Amílcar Cabral est à jamais présente. Baptisant, le 6 octobre 1973, la

septième promotion de l'Institut polytechnique Gamal Abdel Nasser de Conakry, le président Ahmed Sékou Touré, chef de l'Etat guinéen, disait ce qui suit :

“Ce nom que votre promotion portera et que vous devrez mériter par votre dévouement inconditionnel à l'Afrique et à la révolution socialiste est celui de l'immortel combattant qui, avec un courage exceptionnel, une résolution irréversible et une vigoureuse fidélité aux objectifs de libération nationale de la Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert de la domination coloniale portugaise, a donné sa vie pour que l'Afrique vive libre, digne et prospère. Ce nom est celui du fondateur du PAIGC, le camarade Amílcar Cabral.”

230. Avec la République de Guinée-Bissau, l'Afrique et les autres Membres de l'ONU, fidèles aux principes fondamentaux de la Charte, administreront davantage la preuve que nous voulons prendre toutes nos responsabilités afin de démontrer qu'il n'existe ni race supérieure ni homme providentiel qui puissent entraver la prodigieuse accélération du processus de libération des peuples.

231. Aujourd'hui, si louables que soient nos efforts, ils ne sauraient être complets et conformes à l'esprit et à la lettre de la Charte si, demain, le Mozambique, l'Angola et les îles du Cap-Vert tardaient à rejoindre la communauté internationale des pays indépendants. Il en sera de même si les droits élémentaires des Africains continuent à être bafoués en Rhodésie, en Namibie et en Afrique du Sud, pour ne citer que ces seuls cas.

232. Pour la République de Guinée et les Etats africains frères, appuyer sans réserve la candidature de la République sœur de Guinée-Bissau est bien plus qu'un devoir : c'est préserver leur dignité, leur personnalité, leur identité spécifique à travers ce qu'il y a de plus grand en l'homme, la liberté. Nos peuples, unis historiquement par les mêmes méfaits, marqués des mêmes insuffisances, préoccupés par les mêmes besoins, porteurs d'espérances identiques, ont une richesse potentielle énorme : c'est leur possibilité d'élargir leurs capacités de création, leur autorité, leur désir de vivre libres conçu comme le moyen d'assurer rapidement une promotion humaine aux dimensions de leurs ambitions.

233. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Je remercie le représentant de la Guinée de ses aimables paroles à l'égard de l'Union soviétique. Je partage entièrement ses vues en ce qui concerne les relations fraternelles et amicales qui existent entre nos deux pays.

234. J'invite maintenant le représentant de la Yougoslavie à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

235. *M. JOB (Yougoslavie) [interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir décidé de m'inviter à participer à la discussion sur la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies.

236. Je voudrais commencer cette brève intervention en adressant mes félicitations au Conseil pour avoir pris

aujourd'hui la décision historique et unanime de recommander à l'Assemblée générale d'admettre l'héroïque République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies. Cela en soi fait de ce jour un grand jour et un grand événement, qu'il faut célébrer et considérer comme une très importante leçon.

237. Il est très réconfortant d'avoir constaté que le représentant du Portugal, M. José Veiga Simão, a pu déclarer ici que son gouvernement appuie la demande d'admission de la Guinée-Bissau et que le Gouvernement portugais a rendu cela possible par sa récente déclaration positive.

238. Que l'on me permette également de mettre en relief la contribution constructive et énergique du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim.

239. L'admission prochaine de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies est une victoire historique pour la Guinée-Bissau, pour tous nos frères africains unis dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, pour tout le mouvement non aligné. Pour tous ceux qui ont lutté et continuent de lutter contre le colonialisme sous toutes ses formes et où qu'il se trouve, et pour ceux qui en sont venus à reconnaître qu'on ne peut asservir sans devenir soi-même esclave et que, dans notre monde, la liquidation de sa propre domination coloniale sur d'autres est la seule façon de mener une vie décente et de mériter le respect de la communauté internationale décente, que l'on souhaite toujours et dont on a toujours besoin.

240. Il m'appartient, en tant que représentant d'un pays qui a survécu, a affirmé son indépendance et a été libéré grâce à sa propre guerre de libération nationale, de souligner que nous ne serions pas tous réunis ici pour célébrer la juste décision du Conseil sans l'héroïsme et les sacrifices des combattants, vivants et morts, du PAIGC. Et ici, le nom d'Amílcar Cabral se détache comme souvenir impérissable et comme source d'inspiration. Sans cette lutte légendaire, aucun des événements tels que ceux dont nous nous réjouissons aujourd'hui ne se serait produit. L'évolution positive qui s'est produite au Portugal confirme en elle-même la justesse de la lutte, des guerres de libération nationale, de la continuation d'une pression sans relâche et de sources de décence et de réalisme constructif qui survivent même à la nuit la plus longue.

241. Ma délégation voudrait dire qu'elle a le ferme espoir que les négociations aboutiront à une formule comportant une solution rapide et pacifique au problème du Cap-Vert dans le contexte de l'unité de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert.

242. Il va sans dire que nous espérons tout aussi fermement que, sur la base de sa politique déclarée, le Gouvernement portugais permettra au Conseil de sécurité, en prenant les mesures voulues, d'adopter bientôt des recommandations analogues à celle d'aujourd'hui pour le Mozambique et l'Angola.

243. La phase actuelle du succès dans la lutte anti-coloniale - nous voulons qu'il en soit ainsi et nous sommes

prêts à y contribuer par tous les moyens, comme nous l'avons toujours fait - marque le commencement de la fin. Nous l'avons toujours considérée comme une lutte unique, menée sur un seul front, où tout succès ou toute percée dans un secteur conduit à des succès et à des victoires dans d'autres secteurs. Rien n'est isolé et nous ne devons pas permettre que se crée une situation dans laquelle il y a progrès d'un côté et stagnation ailleurs. C'est pourquoi le Mozambique, l'Angola et d'autres doivent suivre sans délai la Guinée-Bissau. C'est pourquoi aussi nous sommes certains qu'après le changement radical intervenu dans ce qui fut les colonies portugaises nos capacités collectives - celles de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la Rhodésie du Sud, le Zimbabwe et les sanctions, la Namibie et l'apartheid en Afrique du Sud - son maintenant décuplées.

244. Point n'est besoin pour moi ici aujourd'hui de dire combien le Gouvernement et le peuple yougoslaves se réjouissent de la décision que le Conseil a prise aujourd'hui ni de souligner combien ils admirent et félicitent les représentants de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert. Les membres du Conseil connaissent bien le rôle joué par la Yougoslavie dans la lutte contre le colonialisme et le néocolonialisme, l'impérialisme et l'hégémonie de toute nature. Nous avons eu la chance d'apporter notre contribution aux séances historiques du Conseil à Addis-Abeba en 1972. Nous avons reconnu la nouvelle République de Guinée-Bissau, un pays frère, dès le premier jour.

245. Nous assurons à nouveau les mouvements de libération nationale du Mozambique, de l'Angola et d'ailleurs de notre solidarité, de notre appui et de notre aide. Nous sommes certains que le succès qu'ils ont remporté aujourd'hui représente la meilleure application des décisions de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue en Algérie l'an dernier, et que le nouveau membre du mouvement non aligné lui apporte une nouvelle force et sera bientôt suivi par d'autres.

246. Pour conclure, je voudrais dire quelques mots de notre organisation mondiale. Les combattants et le Gouvernement de la Guinée-Bissau savent quelle force importante ils avaient et ont encore à leurs côtés en l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation doit maintenant continuer à faire pour d'autres ce qu'elle a fait et fait encore pour la Guinée-Bissau. En venant grossir nos rangs, ils apporteront une force nouvelle à l'Organisation dans la voie de la pleine universalité.

247. L'Organisation a donc pour mission, pour but et pour obligation de mener une lutte constante pour que les intérêts de l'immense majorité des Etats et des peuples restent inscrits à titre prioritaire à l'ordre du jour de tous les processus et facteurs impliquant prise de décision et pour empêcher que ces intérêts ne soient relégués parmi les sujets non prioritaires. Cela demeure la seule base à partir de laquelle nous pouvons lutter pour éviter que l'Organisation des Nations Unies elle-même ne soit repoussée aux confins des affaires politiques mondiales. Eviter cela est de l'intérêt vital - conscient ou non - de tous. C'est pour cette raison

que la lutte de la Guinée-Bissau a représenté une contribution au bien commun et à la sécurité de tous.

248. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : J'invite maintenant le représentant du Maroc à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

249. **M. LAHLOU** (Maroc) : Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné la parole et je pense que je dois être bref, tant il est vrai qu'à l'occasion de cet événement de grande envergure qu'est la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la Guinée-Bissau, les voix que nous venons d'écouter ne doivent pas être considérées comme étant celles uniquement des pays dont les représentants se sont exprimés, mais également celles de beaucoup d'autres pays qui, de par leur appartenance à certains groupes ou organisations, les ont chargés expressément ou implicitement d'être leurs porte-parole auprès du Conseil pour la question qui lui est soumise. Nous avons trouvé dans cette manière de procéder une formule heureuse pour démontrer la cohésion qui règne au sein de notre groupe africain au Siège; c'est là également l'expression de l'entité africaine incarnée par l'Organisation de l'unité africaine; enfin, c'est la manifestation de l'harmonie qui règne entre les pays non alignés.

250. Ma délégation ne saurait trouver les mots pour exprimer sa satisfaction de voir la Guinée-Bissau, pays libre et souverain, coopérer au sein de notre organisation pour le triomphe des principes de notre charte. Ce pays, qui a connu l'épreuve d'une lutte longue et pénible, saura, dans un proche avenir, mobiliser ses énergies pour assurer la promotion sociale et économique de sa population. A cette fin, la coopération de tous les pays lui est assurée et, en premier lieu, celle du Portugal, car, si l'on ne peut taxer les peuples d'être de vocation colonialiste, on peut estimer que le colonialisme n'est qu'une tendance ou un prolongement d'un odieux passé, sombre pour les uns et bénéfique pour les autres, mais qui, sous le règne de l'Organisation des Nations Unies, ne peut être à l'avantage de personne.

251. "La conversation a ses ramifications", dit un proverbe arabe. Je crois qu'un membre du Conseil s'est laissé glisser dans les ramifications. Il a évoqué un autre cas de colonialisme, le Sahara. Effectivement, si ma dernière idée est agréée, il faut estimer que le maintien d'une partie du territoire marocain sous une domination étrangère est un fait anachronique et choquant. Cette question est d'ailleurs connue des Membres de l'ONU, le problème leur étant posé en permanence depuis que le Maroc a reconquis son indépendance en 1955. Dès cette date, il n'a cessé de revendiquer la restauration de son intégrité territoriale et la restitution de toute une partie de son territoire national.

252. Notre revendication est basée en premier lieu sur des considérations politiques et juridiques irréfutables. Quand, en 1912, le Maroc, à bout de forces, fut parmi les derniers à céder devant la vague coloniale, il s'est assuré, dans les pactes de protectorat qu'il devait signer avec la puissance coloniale, l'intégrité de son territoire. Quand le protectorat a démantelé notre entité en des zones d'influence, la souveraineté du Roi du Maroc sur l'ensemble de son

territoire n'a jamais été contestée. A la suite d'une convention avec l'Espagne en date du 27 novembre 1912 fut créée une zone d'influence espagnole sur les régions sud et nord du territoire marocain - Sakia El Hamra et Río de Oro - qui était administrée au nom du califat du Sultan, c'est-à-dire au nom du représentant du Roi du Maroc.

253. Il est vrai que, dans la région du nord-ouest de l'Afrique, on aspire aujourd'hui à la réalisation d'une entité solide, le Maghreb arabe. Mon pays a toujours œuvré pour la réalisation de cette unité et pour instaurer avec ses voisins des frontières de fraternité. Rien de plus légitime si aujourd'hui il compte sur la solidarité de ces voisins pour le soutenir dans la voie où il s'est engagé afin de parfaire l'unité de son territoire. Conformément aux principes de la Charte, mon souverain, mon gouvernement et le peuple marocain sont fermement résolus à récupérer cette partie chère de notre Sahara, en préférant à tous les moyens celui de la négociation.

254. Enfin, monsieur le Président, la délégation marocaine salue en votre personne l'homme qui a toujours soutenu la lutte des peuples opprimés pour leur liberté. Elle salue également le Conseil que vous présidez pour la décision historique qu'il vient de prendre. Elle salue le courageux peuple de la Guinée-Bissau en ce jour que les agences de presse ont qualifié de jour J pour la Guinée-Bissau. Elle rend un hommage ému à la mémoire des martyrs qui ont versé généreusement leur sang pour la liberté de l'Afrique tout entière et, à leur tête, au héros africain Amflicar Cabral.

255. C'est une raison de joie profonde pour mon pays, qui a toujours été aux côtés des combattants de la Guinée-Bissau, que de voir ce pays intégré dans le concert international. Nous lui adressons nos profondes félicitations.

256. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que le Président a reçu du représentant de Chypre une demande en vue de permettre à la délégation chypriote de prendre la parole à la présente séance sur la question en discussion. Conformément à la pratique et au règlement intérieur provisoire, et en l'absence d'objections, j'ai l'intention d'inviter le représentant de Chypre à prendre place à la table du Conseil pour prendre part, sans droit de vote, à la discussion de la question.

Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre) prend place à la table du Conseil.

257. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Avant de donner la parole au représentant de Chypre, je voudrais la donner au représentant de la Mauritanie, membre du Conseil.

258. **M. EL HASSEN** (Mauritanie) : Il ne s'agit pas, sur le plan formel, d'un droit de réponse, bien au contraire, car il n'est pas dans les traditions de la délégation mauritanienne d'exercer un droit de réponse contre qui que ce soit à l'Organisation des Nations Unies et, à plus forte raison,

contre le représentant d'un pays ami avec lequel mon pays entretient de très étroites relations de fraternité et de coopération.

259. Je voudrais tout simplement répéter ce que j'ai dit au début de cette séance. J'ai dit que l'événement que nous vivons actuellement au Conseil de sécurité est un événement de portée considérable. C'est un événement qui aura certainement un impact important sur la décolonisation en général et sur celle de l'Afrique en particulier. Nous avons formulé l'espoir que cet événement donne l'impulsion nécessaire pour que tous les peuples opprimés, et en particulier les peuples africains qui luttent encore pour leur liberté, puissent recouvrer cette liberté en même temps que leur dignité.

260. C'est dans cet esprit que ma délégation a lancé un appel à la Puissance administrante, l'Espagne, qui occupe le Sahara dit espagnol afin qu'elle mette en application sans tarder les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui ont été adoptées 13 fois consécutives par l'Assemblée générale à une écrasante majorité et qui ont été appuyées — il faut le rappeler — non seulement par la majorité des Etats Membres ici représentés mais par tous ceux que le problème intéresse directement ou indirectement.

261. Ceci dit, ma délégation ne pense pas qu'une affirmation quelconque sur l'appartenance du Sahara soit de nature à donner des droits à qui que ce soit ou à faciliter la décolonisation. Si tel était le cas, ma délégation aurait beaucoup de choses à dire sur la question. Mais nous pensons que ce stade est dépassé. Il s'agit de demander à la Puissance administrante d'accélérer la décolonisation de ce territoire de la manière dont elle en a été priée par l'Organisation des Nations Unies

262. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

263. M. ROSSIDES (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de prendre part, à cette heure tardive, aux débats du Conseil sur l'admission de la République de Guinée-Bissau. Je voudrais, au nom de mon gouvernement et du peuple chypriote, dire le profond plaisir que nous éprouvons à voir le Conseil recommander à l'Assemblée générale

l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République de Guinée-Bissau. Point n'est besoin de dire que mon pays fut l'un des premiers à reconnaître l'Etat de Guinée-Bissau. Je suis particulièrement heureux de voir un autre de nos frères du continent africain et de l'Organisation de l'unité africaine devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies et apporter sa contribution intéressante aux travaux de l'Organisation, qui œuvre pour la cause commune de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Nos affinités avec tous les pays africains sont grandes, notamment avec la Guinée-Bissau, dont la lutte héroïque et le sacrifice consenti en combattant pour sa liberté ont suscité notre profonde admiration. Nous sommes particulièrement heureux de noter que le représentant du Portugal a offert la coopération totale de son pays pour la mise en place d'une Guinée-Bissau libre et pour lui permettre de progresser dans tous les domaines, qu'ils soient d'ordre économique, technique, culturel ou autre, dans le respect mutuel et la réciprocité d'intérêts entre les deux républiques et au service des idéaux démocratiques.

264. Nous espérons que la Guinée-Bissau décolonisée ne se heurtera plus à aucun obstacle qui risquerait d'entraver sa liberté, son unité, sa prospérité et son développement.

265. Nous souhaitons ardemment voir l'Angola et le Mozambique, également libérés, entrer à l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, la communauté des nations se rapprochera, comme on l'avait prévu, de l'universalité.

266. Tout cela, je l'ai dit du fond du cœur en un moment où Chypre vit des heures douloureuses; nous formons des vœux pour que le peuple de la Guinée-Bissau connaisse une période postcoloniale heureuse, à l'abri des difficultés que traverse actuellement Chypre.

267. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : La liste des orateurs est épuisée. Le Conseil de sécurité a terminé l'examen d'une question urgente et importante. Nous avons, à l'unanimité, adopté une résolution recommandant l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un nouvel Etat — le 138ème : la République de Guinée-Bissau. Les membres du Conseil sont en droit d'être fiers de cette décision et d'avoir le sentiment du devoir accompli.

La séance est levée à 19 h 25.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. اسعفم عنها من المكه التي تتعامل معها أو اكتب الى الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

CÓMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
